

# Débat Public

---

**SAINT-BRIEUC**

**23 JUILLET 2013**

**VERBATIM**

**Étaient présents :**

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Claire de LOYNES

Sophie CHEGARAY

Alain RADUREAU

Joseph MOYSAN

Michel STEINER

Bruno de TREMIOLLES

*Le débat est animé par Antoine Dubout, président de la CPDP.*

**Antoine DUBOUT, président de la CPDP**

Bonsoir à tous. Merci d'être nombreux pour cette dernière soirée de notre débat public sur ce champ d'éolien en mer. Avant toute chose, merci à Madame Bothorel, présidente de la Communauté d'agglomération, qui a mis à notre disposition cette salle pour notre réunion, ce soir. J'ai les excuses du préfet Soublet, qui a été rendu indisponible au dernier moment. Jusqu'à hier, il nous avait dit qu'il viendrait, de même que l'amiral Labonne, qui nous avait dit qu'il serait là et qui, aujourd'hui, n'a pu, malheureusement, être présent.

Je vous rappelle que le débat de ce soir porte sur un projet qui a été déposé à la suite d'un appel d'offres emporté par le consortium Ailes Marines. Ce projet porte sur 100 éoliennes, 77 kilomètres carrés dans l'espace marin, 500 mégawatts, entre 16 et 30 kilomètres des côtes, 4 ans de travaux, 2 milliards d'euros d'investissement.

La Commission nationale, à la suite de la saisine d'Ailes Marines, a décidé d'organiser ce débat public, qui se déroule depuis maintenant quatre mois. Le débat public a eu un succès important, il s'est déroulé pendant onze réunions publiques, dont une réunion d'ouverture, trois réunions générales, compte tenu de la surface de la baie, sept réunions thématiques, où nous avons progressivement abordé les champs suivants : celui de l'énergie et de l'atterrissage du câble ; celui de la filière industrielle et des conséquences économiques ; celui de l'environnement, celui du chantier proprement dit ; celui des conséquences pour les utilisateurs de la mer ; celui de la maintenance et de l'exploitation du champ d'éolien. Et enfin, la semaine dernière, les conséquences sur le paysage. Aujourd'hui, nous sommes dans la réunion de synthèse.

Cette réunion sera différente des autres réunions, elle va se dérouler en deux temps : un premier temps est issu des conséquences de ce que l'on a appelé le Grenelle 2 de l'environnement, c'est-à-dire des lois de juillet 2010, qui ont demandé aux investisseurs de présenter et de faire un certain nombre de propositions sur la façon dont le public serait informé de l'opération, pour autant qu'il poursuive évidemment cette opération, entre la fin du débat public (demain soir à minuit) et la période de l'enquête publique. Notre premier temps sera de demander à Ailes Marines de préciser la façon dont il envisage cette information, cette concertation entre la fin du débat public et l'enquête publique. La salle, vous aurez la parole, dans un premier temps, pour poser des questions.

Dans un deuxième temps, nous ferons la synthèse proprement dite du débat. Il ne s'agit pas de requestionner le projet en lui-même, puisque l'on peut penser que lors des dix dernières réunions, une majorité des questions a été posée, qu'elles soient orales ou écrites sur Internet. Il s'agit de s'interroger sur le débat lui-même, sur sa forme. La procédure de débat public est relativement récente en France, une dizaine d'années, il y a eu 60 débats publics dans les onze dernières années. Donc, de s'interroger sur ce que nous avons appris les uns et les autres, que ce soit le maître d'ouvrage ou que ce soit vous-mêmes, sur le projet. Cela a-t-il changé l'opinion que l'on pouvait avoir sur le projet ? Est-ce que cela a amélioré l'information ?

Pour alimenter les questions que vous allez pouvoir poser, nous avons demandé à onze personnes d'intervenir, en leur laissant cinq minutes à chacune, des personnes qui ont été particulièrement mobilisées dans ce débat.

L'ordre de passage a été tiré au sort. Nous nous sommes assuré qu'il n'y avait pas dans la suite uniquement des personnes favorables ou uniquement des personnes défavorables. Nous avons proposé que les interventions permettent à chacun de commenter le débat.

Nous avons demandé à :

- Thierry Dereux, président de Côtes d'Armor Nature Environnement
- Dominique Ramard, vice-président du Conseil régional
- André Lenski, qui a été un des acteurs importants des questions qui ont été posées soit par oral soit par écrit.
- Dominique Lecomte, président de la Chambre de commerce
- Jean-Claude Carbonnier, président du Collectif des Associations de la Côte de Penthièvre et de la Côte d'Emeraude
- Anthony Mercier, qui a posé de très nombreuses questions.
- Jean de La Motte de Broöns, président de la SPPEF Côtes d'Armor

- Monique Le Clezio, première vice-présidente du Conseil général,
- Nicole Hamet, qui a posé de nombreuses questions.
- Michel Lavigne, de l'Association des Plaisanciers du Légué
- Alain Coudray, président du Comité départemental des Pêches des Côtes d'Armor.

Ensuite, il y aura un débat avec la salle. A l'issue de ce deuxième débat avec la salle, nous poserons à Ailes Marine la même question : qu'a-t-il retiré du débat ?

Enfin, je tirerai les conclusions et la synthèse de notre débat.

Je vous propose de commencer notre réunion et de demander à Ailes Marines de tirer des conclusions de la phase qui va commencer maintenant, entre la fin du débat et le début de l'enquête publique.

### **Emmanuel ROLLIN, directeur du projet Ailes Marines**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les élus,  
Mesdames, Messieurs,

Bonsoir, merci d'être là. Onzième et dernière réunion, il y a bientôt quatre mois que nous avons eu la première de ces onze réunions ; le temps a passé très vite, cela a été très riche. Ce soir, nous attaquons une nouvelle étape, puisque nous allons parler de l'après-débat.

Tout d'abord, les précautions d'usage. Finalement, parler de l'après-débat est un exercice compliqué, puisqu'il y aura une étape importante, qui est la décision du maître d'ouvrage de poursuivre ou non le projet, suite au débat public. Si Ailes Marines décide de ne pas poursuivre le projet, il n'y a plus de sujet, mon intervention n'aurait pas d'intérêt. Nous allons donc partir du principe qu'Ailes Marines décide de poursuivre le projet. Je ne reviendrai pas sur cet aspect-là et je ne prendrai pas toutes ces précautions de langage pour vous présenter les différentes propositions que nous avons pour l'après-débat.

Revenons d'abord sur la concertation, qui est au cœur du projet d'Ailes Marines.

Un projet tel que le projet éolien en mer en Baie de Saint-Brieuc est finalement la rencontre entre un projet et son maître d'ouvrage et un territoire. Les deux doivent apprendre à se connaître, doivent échanger, doivent s'approprier les problématiques et les enjeux mutuels, de façon à pouvoir construire ensemble un projet, ce que nous avons appelé « un projet de territoire ». Ailes Marines, depuis 2009, a tenu 200 réunions de concertation, qui ont été menées avec les parties prenantes. Nous avons cité, dans cette diapositive, mais ce n'est pas exhaustif, les collectivités, les acteurs socioéconomiques, les utilisateurs de la mer ou les associations.

Le débat public n'a pas du tout stoppé cette dynamique, au contraire, il l'a complétée. Le débat public a vraiment été pour nous une opportunité d'enrichir ensemble le projet. Ce débat va maintenant se terminer, demain soir, à minuit, et nous entrerons dans l'après-débat public, avec une très forte volonté d'Ailes Marines d'élargir le dispositif de concertation et d'information.

Ailes Marines n'est pas seul pour cette concertation, elle s'inscrit dans un cadre, avec une gouvernance. Tout d'abord, il y a un Comité de filière des énergies marines renouvelables en Bretagne, qui est piloté par l'Etat et le Conseil régional de Bretagne. C'est vraiment le centre du dispositif pour le développement, en Bretagne, des énergies marines renouvelables. Le projet est un projet éolien en mer (éolien posé), c'est donc une des composantes de cette projection qu'a la

Région Bretagne. Ce Comité de filière est l'interlocuteur d'Ailes Marines. Mais il y a aussi, et ceci est spécifique au projet éolien en mer en Baie de Saint-Brieuc, une instance de concertation et de suivi. Cette instance de concertation est pilotée par le préfet des Côtes d'Armor, par le préfet maritime de l'Atlantique et par le président du Conseil général des Côtes d'Armor. De cette gouvernance, de ces instances et du travail qu'a réalisé Ailes Marines sur le terrain sont sortis des groupes de travail. Il y a un groupe de travail avec les professionnels de la pêche, auquel sont associés, pour certaines réunions, les services de l'Etat. Il y a eu des ateliers thématiques sur l'environnement, dans le cadre de l'instance de concertation, où il y a un groupe de travail emploi/formation qui, lui, est piloté par la Région.

Nous parlons de projet de territoire, mais au-delà des mots, il y a dans l'équipe d'Ailes Marines une organisation nommée « projet de territoire », une équipe de quatre personnes, coordonnée par Bertrand Guilet, qui est avec moi, ce soir, sur l'estrade. Notre équipe projet est structurée pour vraiment développer ce projet de territoire dont nous parlons tant.

Ce dispositif que je viens de vous détailler est un dispositif qui va bien sûr perdurer et se renforcer dans cette phase après-débat public.

Concentrons-nous d'abord sur la concertation, avec, là aussi, quelques précautions de langage. Ce soir, je vais vous présenter quelques propositions ; ce sont finalement des lignes directrices, ce sont des propositions non exhaustives et qui seront bien sûr soumises à débat dans la phase de questions-réponses qui suivra ma présentation. Ce sont donc des propositions pour la période à partir de la fin du débat public jusqu'à l'enquête publique qui aura lieu au premier semestre 2015. Cette concertation pourrait être menée sous l'égide d'un garant de la CNDP, c'est une décision qu'Ailes Marines n'a pas encore prise et qui sera prise d'ici la fin de l'année.

Nous parlons d'abord de concertation avec les acteurs du territoire, avec la création de nouveaux groupes de travail en fonction des problématiques qui sont sorties au cours du débat. Il y a la problématique du tourisme, qui a été soulevée à de nombreuses reprises, c'est donc un engagement, un groupe de travail. Nous travaillons d'ores et déjà avec Côtes d'Armor Développement, c'est-à-dire d'Ailes Marines et Côtes d'Armor Développement, et des acteurs du tourisme du territoire rejoindront ce groupe de travail. Mais il y aura d'autres groupes, sur la sécurité, la navigation, les usagers de la mer en général. Et puis, il y aura l'organisation de nouvelles réunions bilatérale. Nous avons d'ores et déjà rencontré de nombreux acteurs, de façon bilatérale. Nous allons élargir ce panel d'acteurs, puisqu'il y a de nouveaux acteurs que nous n'avons pas détectés, qui sont apparus au cours de débats, nous les rencontrerons. Je vous parle de réunion bilatérale de groupes de travail, mais il y aura certainement d'autres formules à trouver. Nous devons réfléchir à tout cela. Peut-être que vous aurez d'ailleurs des suggestions dans la suite de cette réunion.

Ensuite, il y a la concertation avec le grand public. Nous organiserons de nouvelles réunions publiques dans le futur. Nous serons également présents sur des lieux publics : des marchés, des conférences ou des salons. On peut aussi imaginer des permanences dans les mairies. Nous pensons, certainement au deuxième semestre 2014, faire réaliser un sondage sur un échantillon représentatif du territoire, un sondage réalisé par un institut indépendant. Voilà pour la concertation.

En ce qui concerne l'information, les propositions d'Ailes Marines sont les suivantes, toujours avec les mêmes précautions de langage, c'est-à-dire que ce sont des pistes, c'est non-exhaustif et nous sommes ouverts à toutes suggestions.

Tout d'abord, le site Internet du projet. Il sera réactivé dans les jours qui viennent, avec une foire aux questions, qui sera ajoutée. Les questions seront inspirées des principales thématiques qui

sont ressorties au cours du débat public. Il y aura une version anglaise de ce site Internet pour nos voisins, en particulier de l'Île de Jersey.

Nous imaginons une lettre d'information, pourquoi pas deux fois par an ? La périodicité est à définir. Et puis, une information qui utilisera les réseaux sociaux, en particulier Facebook et Twitter.

Ensuite, nous pensons créer de nouveaux supports de communication, des films ou une exposition itinérante, sous une forme qui reste à définir. Nous avons quelques idées : une exposition à terre, pourquoi pas en mer ? Tout cela est à discuter et à définir.

Là aussi, comme pour la concertation, une information en participant à des événements (manifestations nautiques, salons, foires).

Où cela se situe-t-il en termes de planning ? Cette diapositive détaille les grandes étapes du projet, qui dure jusqu'après 2040, avec un développement du projet jusqu'à l'obtention des autorisations, en 2015. Ensuite, on passera à la phase de fabrication des éoliens du parc et leur installation en mer. Puis, progressivement, à partir de 2018, l'exploitation commencera, jusqu'à au minimum 2040. Enfin, il y aura la phase de démantèlement.

Le débat public s'achève, demain soir. Il y aura, fin septembre, un compte rendu de la CPDP et un bilan de la CNDP, au maximum deux mois après la fin du débat public. La décision du maître d'ouvrage aura lieu au maximum trois mois après ce compte rendu et ce bilan, aux alentours de fin décembre.

Si nous poursuivons le projet, nous avons parlé de la gouvernance, qui avait démarré avant le débat public, elle a été mise en veille, avec les comités de filières, l'instance de concertation et les groupes de travail. La concertation et l'information continue, dont je vous ai parlé. Nous voyons que tout au long du projet il y aura de nombreux sujets à discuter.

Nous avons évoqué différentes thématiques, ce soir. En particulier en ce qui concerne le développement du projet, des études ont démarré dès qu'Ailes Marines a été lauréat de l'appel d'offres, c'est-à-dire en avril 2012. Ces études se poursuivent en ce moment. Elles permettront, en particulier grâce à l'étude d'impact, le dossier des demandes d'autorisations administratives, pour permettre la construction et l'exploitation du parc. Les résultats de l'ensemble de ces études seront accessibles au public. Le deuxième événement très fort, en dehors de la concertation et de l'information, sera l'enquête publique, qui aura lieu certainement au premier semestre 2015.

Ce soir, nous avons parlé de l'après-débat, dans la phase entre la fin du débat public et l'enquête publique, mais l'engagement que vous voyez sur cette diapositive est un engagement tout au long de la vie du projet. D'ailleurs, au bout d'un moment, on ne parlera plus de projet, on parlera de parc éolien, c'est-à-dire que la concertation et l'information font vraiment partie des gènes d'Ailes Marines, des gènes de l'entreprise, et se poursuivront tout au long de la vie du projet, phase de démantèlement incluse.

Je vous remercie pour votre attention. Maintenant, nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions ou pour écouter vos suggestions.

### **Antoine DUBOUT, président de la CPDP**

Merci. Nous laissons la parole à la salle, pour une demi-heure de questions, avant de passer à la deuxième phase, qui est celle de la synthèse. Je vous rappelle la règle pour les questions : pas plus de trois minutes par question, de façon à ce qu'il puisse y avoir un certain nombre de questions de la salle, de vous lever et de demander la parole aux jeunes filles qui sont dans les

escaliers, de vous lever et de vous présenter, de façon à ce qu'il y ait des captures d'écran. D'autre part, de centrer évidemment les questions sur l'après-débat, qui est le thème actuel.

Y a-t-il des questions ? Il est possible, effectivement, que cela n'appelle pas beaucoup de questions. S'il n'y a pas de questions, nous passerons tout de suite à la deuxième partie.

J'ai bien noté l'importance de la concertation que vous avez menée, les différents sujets de concertation ont été abordés au cours des dix réunions. Y en a-t-il d'autres qui ont été laissées de côté ? Une fois, deux fois, trois fois, comme le dirait un commissaire priseur.

Je vous propose de passer tout de suite à la synthèse.

Je vais donc demander à Thierry Dereux, Dominique Ramard, André Lenski, Dominique Lecomte, Jean-Claude Carbonnier et Anthony Mercier de venir s'asseoir. Ce, pour éviter qu'il y ait une noria permanente.

Monsieur Dereux, c'est à vous d'ouvrir le ban. Je vous rappelle les questions, qui sont celles que vous avez retirées du débat. Sur le fond comme sur la forme, avez-vous appris des choses ?

### **Thierry DEREUX, président de Côtes d'Armor Nature Environnement**

Mesdames, Messieurs les Présidents, les élus,  
Messieurs les préfets, Monsieur le préfet qui est absent ce soir, membres de l'Administration,  
Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, je souhaiterais faire une introduction, avant de dire ce que j'ai appris et surtout constaté.

Globalement, les membres de la Fédération Côtes d'Armor Nature Environnement ont assisté pratiquement à toutes les réunions. Cela a été très exigeant, parce que les débats duraient longtemps. Souvent, avec la présentation et les questions de la salle – ce soir, cela a été raccourci rapidement –, nous étions généralement sur des durées assez importantes.

Nous avons tout de même pu constater des divergences profondes au sein du monde associatif sur l'utilité d'un tel projet. Il est important pour nous de rappeler que notre position, comme celle de France Nature Environnement, est favorable, avec les réserves nécessaires, aux énergies renouvelables, qu'elles soient terrestres ou marines, favorable aux énergies dénucléarisées et décarbonées, avec les objectifs de tenir les engagements du Grenelle de l'environnement, comme à l'engagement de l'Etat de mettre fin à la précarité énergétique en isolant les logements.

Je dirais, en introduction, que la meilleure économie d'énergie est celle que l'on ne consomme pas. Nous sommes conscients du coût engendré par la mise en œuvre d'une telle opération : 2 milliards d'euros, auxquels il faudra tout de même rajouter pratiquement 25 % du coût du branchement à terre.

Le fonctionnement de la Commission particulière du débat public est relativement rigide, à la fois par la prise de parole et l'impossibilité pour les preneurs d'échanger entre eux sans passer par la case micro et enregistrement. Si cela pouvait garantir une certaine sérénité dans les débats, cela ne favorisait pas la prise de parole de personnes plus réservées.

Notre place, en tant qu'environnementaliste, n'a pas été facile. Dès le départ, après le rouleau compresseur d'éloges des élus du Département, de la Région, des organismes consulaires en particulier, lors de la séance d'ouverture du 26 mars, en rappelant que la protection de l'environnement était aussi une priorité. Ce concert d'éloges pouvait aussi donner l'impression que le projet était déjà bouclé, ce qui pouvait expliquer parfois certaines réactions.

Nous avons eu aussi des retours d'un manque de communication sur le sujet, malgré la presse, le site Internet dédié ainsi que la diffusion des documents ; un exercice difficile, bien que des fédérations comme les nôtres transmettaient des informations. Il a parfois été confondu enquête publique et débat public. Cela est important, puisqu'en définitive, chacun déposait et pouvait avoir la réponse, mais cela n'instruit pas le dossier en lui-même. Je rappelle aussi que nous sommes partis dans un dossier sans étude d'impact, nous l'avions rappelé dès le départ.

Il a été constaté qu'en proposant au projet et adhérant à celui-ci, souvent le choc est frontal sans trouver de consensus, voire de débat, comme celui qui a été ouvert sur le visuel, la semaine dernière, et cela était important. Pour nous, ce consensus est d'allier à la fois une réflexion d'avenir, en termes de projet – nous l'espérons – créateur d'emploi – nous avons des réactions de jeunes, qui disent : « Et demain, que vais-je faire ? On a besoin de cela », et en même temps d'allier la protection de l'environnement, ce qui est complexe. C'est pour nous une exigence absolue et aussi un engagement à moyen terme sur la transition énergétique, parfaitement comprise, surtout au moment où le gouvernement prend des engagements que nous considérons comme assez souples pour l'instant. Nous verrons, lors de la conférence environnementale, la suite des choses. Allier ces exigences progrès techniques et environnement est nécessaire et, je dirais, obligatoire, car rien ne se fera sans cela.

Nous pourrions tout de même regretter l'absence des retours d'expérience de la part d'Iberdrola sur d'autres sites dans le monde, et nous attendrons toujours avec exigence les retours des études d'impact environnemental. Je sais qu'elles sont en cours – pour déterminer notre adhésion définitive à ce projet d'envergure et prôné par la Région Bretagne.

Je vous remercie pour votre attention.

### **Dominique RAMARD, vice-président du Conseil régional**

Monsieur le Président,  
Monsieur le représentant du maître d'ouvrage,  
Messieurs et Mesdames les élus,

Je vais essayer de ne pas être un « rouleau compresseur », comme Thierry a pu le dire. Pour le Conseil régional, dès la première réunion, nous avons souhaité participer activement à ce débat. Le président Massiot, qui ne peut pas être là ce soir, était présent à la réunion de lancement. Nous avons participé, moi-même ou mes collègues membres de l'exécutif, à pratiquement toutes les réunions. Il y a seulement la soirée du 27 juin à laquelle nous n'avons pu être présents, puisque nous étions en session ce jour-là, mais les services de la Région étaient présents dans la salle.

D'une certaine manière, nous pouvons faire une synthèse sur la globalité du débat. Je soulignerai tout d'abord que nous avons eu un débat d'une bonne tenue. Monsieur le Président, Messieurs les membres de la Commission particulière, nous devons vous féliciter pour la tenue de ce débat. Cela a été pour nous l'occasion d'abord de vérifier la capacité que les Bretons et les Bretonnes ont à participer au débat public, pas seulement un débat organisé comme nous l'avons eu dans le cadre de ce projet, mais également nous avons vu un grand nombre de cahiers d'acteurs, nous avons vu une participation très forte en termes de fréquentation des réunions. C'était pour nous à la fois une bonne surprise, puisque ce n'est jamais acquis d'avance, mais encore une bonne illustration de cette volonté de débattre et de co-construire en Bretagne. Je voudrais également féliciter le maître d'ouvrage pour la pédagogie qu'il a su apporter dans la présentation de son projet et également dans les réponses qui ont pu être données aux nombreuses questions qui ont été posées. Globalement, le débat a été bien animé, on a voulu rechercher l'information qui était sollicitée. Je pense que l'on a pu avoir une plus grande transparence sur le projet, même si de notre point de vue, les dossiers déposés par le maître d'ouvrage étaient déjà bien exhaustifs.

Nous avons également montré que la Bretagne avait réussi à s'inscrire dans ce débat au travers une volonté de bien rester sur l'objet du débat. Pour avoir personnellement participé à d'autres débats publics, souvent il y a un risque de détournement, voire de manipulation. Je suis très heureux que nous ayons réussi à éviter cet écueil. Finalement, ce débat a été possible, dans cette ambiance, parce que la concertation préalable au projet, à la fois celle qui avait été proposée par le maître d'ouvrage, mais aussi celle que nous avons pu développer dans le cadre de la conférence bretonne de l'énergie pour élaborer le pacte énergétique breton et également à la conférence régionale Mer et Littoral, cette concertation préalable nous a permis d'avoir un bon terreau pour ce débat public.

Concernant le projet en tant que tel, nous retiendrons, sur ce qui a pu être dit lors des dix premières réunions, qu'au-delà de la pédagogie, il y a une volonté du maître d'ouvrage de bien formuler un projet breton et costarmoricain. Pour nous, cet ancrage territorial était vraiment un point important. Je pense que les présentations qui ont pu être faites montrent que nous sommes effectivement dans un projet qui sera au bénéfice du territoire breton. Cela s'inscrit dès la phase du choix de la zone, élaboré au niveau de la conférence Mer et Littoral pour la grande zone, mais également le maître d'ouvrage a fait le choix d'avoir la zone d'implantation la moins impactante. Nous serons tout de même vigilants, comme Thierry Dereux et Côtes d'Armor Nature Environnement, sur le respect des milieux et également le respect des usages du milieu et de la zone sur laquelle le parc sera implanté. Pour nous, cet impact sur les usages et sur le milieu est un point de vigilance particulier. Forcément, les études d'impact, que certains ont regretté de ne pouvoir consulter pendant ce débat public, ont manqué, mais elles viendront tout de suite nous apporter les éléments nécessaires.

Concernant le paysage, on peut retenir que cela a été la réunion la plus animée. De notre point de vue, il faudra sans doute être vigilant, notamment sur l'impact du parc sur les périodes de nuit. Le maître d'ouvrage a proposé qu'un travail soit conduit au niveau européen sur l'adaptation de la signalisation, et le Conseil régional se propose d'accompagner le maître d'ouvrage dans cette nécessaire adaptation, de façon à limiter l'impact sur le paysage, la nuit en particulier.

Nous voudrions continuer à insérer ce projet dans le système économique breton. Ce premier projet pour Ailes Marines doit être le premier projet industriel des énergies marines en Bretagne. C'est sur ce point que nous appuierons notre action.

Pour terminer, nous considérons que ce projet prépare une forme de nouvel avenir énergétique et industriel en Bretagne. Ce projet est pour nous le premier projet d'ampleur pour les énergies marines bretonnes. Il y a bien sûr le barrage de La Rance, il y a bien sûr le projet hydrolien de Paimpol-Bréat, mais le premier projet pour 500 mégawatts sera un projet industriel. Le Conseil régional, à la suite de ce débat, continuera bien sûr à travailler aux côtés du maître d'ouvrage et aux côtés de la population, en lien avec les associations, les usagers et le territoire tout entier, à la définition d'un projet global, qui inclut les dimensions énergétiques et notamment l'aspect planification en mer, la dimension formation, pour laquelle le Conseil régional est donc en compétence directe. En outre, vu le compte économique qui est le nôtre, je pense que c'est au travers de la création d'une filière des énergies marines en Bretagne que nous pouvons aujourd'hui apprécier ce projet, au travers des présentations qui ont pu être faites, qui deviendra une réalisation exemplaire pour la Bretagne. Je pense que cela doit inclure également l'impact environnemental et l'impact sur le paysage, qui sont les deux points de vigilance que j'ai pu développer plus haut.

Merci.

**Antoine DUBOUT, président de la CPDP**

Monsieur André Lenski, qui est un « Costarmoricain lambda », comme il dit.



**André LENSKI**

Je vais me présenter, parce que cela me paraît important vu ce qui a pu s'entendre dans d'autres réunions.

Chère Présidente, chers Présidents, Mesdames, Messieurs,

Pour éviter toute ambiguïté sur les propos qui vont suivre, je souhaite prendre... Je suis un simple citoyen qui peut encore payer ses impôts et ses factures, qui a acquis sa maison pour 175 000 euros et n'a pas eu la vue sur la mer. Le montant de ma retraite correspond à la moitié des derniers salaires que j'ai perçus, retraite réattribuée à taux plein, je précise. Les économies, je connais ; en ai-je le choix ? Mais je ne me plains pas, je vis de la solidarité nationale. Je n'adhère à aucun parti politique à ce jour ni association. J'appartiens simplement à la majorité des gens qui ont confiance en leur pays et en leurs élus, à qui ils ont confié leur destin. Je ne suis pas subventionné ni sponsorisé. La CNP m'a demandé de répondre aux questions que je développerai dans la suite. Comme j'ai un temps de cinq minutes, je déborderais probablement. Je demanderai tout de même à Monsieur le Président, s'il vous plaît, de ne pas trop me couper, car à la fin il y a toujours un effet de manche. Et si vous m'enlevez cet effet de manche, c'est fichu.

Que doit-on retenir de ce débat ?

Je vais être assez bref, parce qu'il n'y a pas grand-chose à dire. Le terme « débat » me paraît inapproprié : il n'y a pas eu de débat digne de ce nom, car beaucoup trop encadré. Je peux développer, mais je n'ai pas le temps.

Un débat public avant la désignation du maître d'ouvrage aurait certainement été plus ouvert, plus productif et plus crédible. C'est d'ailleurs ce qui ressort du débat national sur la transition énergétique. Je peux vous le citer, mais je n'ai pas le temps. Même si le maître d'ouvrage s'en défend, c'est une obligation de l'institution du débat public, la cause est probablement entendue depuis plusieurs mois. De plus, le maître d'ouvrage n'a aucun intérêt financier à retirer son projet, et on peut le comprendre.

Comment le débat a-t-il été perçu ?

J'ai relevé une grande frustration, et pour beaucoup, l'idée que notre participation sera utilisée comme un alibi : le maître d'ouvrage considérera qu'ayant répondu aux questions, même si c'est à côté de la question, il aura assumé complètement son devoir d'information du public ; ce qui n'est absolument pas le cas, je le précise. Plusieurs thèmes n'ont pas eu de réponses satisfaisantes, voire n'ont même pas été abordés. Et pour les plus litigieux, le « made in France », on en a beaucoup entendu le violon, mais pas beaucoup de concret. Les vrais emplois, ceci est très important car c'est une des justifications majeures du projet, y compris pour la Bretagne, nous n'en avons pas beaucoup entendu parler.

Le coût global du projet – j'y reviendrai – et la facture à payer, je vous donne d'ores et déjà le chiffre, vous avez certainement entendu parler très souvent de 2 milliards d'euros, mais la facture qu'Ailes Marines va signer et envoyer à EDF ne sera pas de 1 de 2 ni de 3 milliards, mais de 7 milliards sur les 20 ans.

Il y a d'autres points qui n'ont pas été abordés au débat public, parce qu'il n'y avait pas de thèmes sur le sujet. Il s'agit de la solvabilité d'Ailes Marines SAS, société au capital de 3 000 euros. S'il y a des gens des tribunaux de commerce, ils savent ce que cela veut dire. Situation financière de l'Iberdrola, qui apparaît, d'après les coupures de presse, comme une société surendettée.

Le débat vous a-t-il permis de mieux connaître le projet ?

La seule justification du projet est-elle l'engagement de la France ? Elle aura beaucoup de choses à faire. Relayée par l'Europe, à faire plein de choses. J'y reviendrai éventuellement, si j'en ai le temps.

Ce que j'ai appris.

Il n'y aura pas d'économies de CO<sub>2</sub> grâce à l'éolien en France, peut-être un tout petit peu avec l'éolien breton, et encore, on peut en discuter. Je peux développer, mais je n'ai pas le temps.

Vous a-t-il permis de faire évoluer votre perception du projet ?

Je pense que l'on m'a classé dans la catégorie des « contre ». Non. Personne ne peut être contre les énergies renouvelables, mais pas à n'importe quel prix, comme cela ressort du débat public national sur la transition énergétique. Personne ne peut être contre la création d'emplois industriels. Mais pour 7 milliards d'euros, le projet propose 140 emplois de maintenance, beaucoup d'emplois potentiels, mais aucun engagement de la part des promoteurs ni de ses sous-traitants. J'aurais bien aimé avoir des engagements précis, mais malgré les questions, rien n'est venu.

Mon opinion.

Je suis entré dans ce débat avec une position neutre. Je suis retraité, après tout, cela tombe tous les jours, pas de problème. J'en ressors en opposant convaincu que l'éolien *offshore* est une technologie dépassée, car trop coûteuse. L'éolien en général s'avère une activité à faible rentabilité, malgré des prix excessivement élevés pratiqués. Il est presque certain que les Etats comme nos élus, séduits d'abord par le label « énergie renouvelable » de l'éolien et pressés par leurs engagements, à mon avis pris à la légère – ils n'ont jamais fait les additions –, hors contexte de crise cesseront de subventionner, car surfacturer une marchandise soumise au marché, c'est une subvention. Ils cesseront donc de subventionner cette activité qui ne peut s'exercer qu'au détriment de la compétitivité de leurs industries nationale, et l'on en a besoin, et du pouvoir d'achat des ménages, et les ménages en ont aussi beaucoup besoin.

De plus, compte tenu du contexte économique de la France, cette subvention sera rapidement montrée du doigt par l'opinion publique et aussi par les industriels. Cela ressort aussi du débat sur la transition énergétique.

Quels sont les points majeurs que le maître d'ouvrage doit prendre en compte pour sa décision finale ?

Je m'adresse à Monsieur Rollin, mais il doit avoir des équipes derrière lui. De mon opinion, Ailes Marines devrait refaire ses calculs de rentabilité à terme. Il faudrait que le prix de vente à la consommation soit inférieur à 100 euros le mégawattheure – en gros, c'est EPR plus 10 %. On donne donc un petit point d'avantage au renouvelable –, si Ailes Marines veut considérer la filière éolienne en mer comme une filière d'avenir. Donc, 100 euros. Or nous en sommes à 200 euros, un petit peu moins, dit-il, mais il ne nous a jamais donné le chiffre. Sinon, Ailes Marines doit retirer son projet, car il n'aura pas d'autre commande : le projet industriel n'est pas viable, même avec une diminution des coûts d'investissement de 40%. Et l'on retrouve les 2 milliards d'euros : ce ne sont pas les 7 milliards, mais les 2 milliards qui vont être baissés de 40 %. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, surfant sur l'obligation des Etats, les constructeurs exigent et obtiennent des subventions (prix surfacturés) au prétexte de nouvelles filières à développer.

Je vais conclure. Alors que le débat sur la transition énergétique, qui est donc issu de la synthèse nationale des débats nationaux qui sont aujourd'hui publiés, je cite : « Un consensus se dégage sur le fait que pour respecter les engagements de la France à l'horizon 2050, il convient d'adopter une trajectoire basée sur la réduction des consommations énergétiques grâce à la sobriété et à

l'efficacité, pour ensuite – ensuite seulement – travailler sur le mix. Différents acteurs, syndicats et organisations patronales en particulier, désirent éviter que l'efficacité et la limitation des gaspillages, que tous souhaitent – et je pense que personne ne peut être contre –, ne se transforment en perte de compétitivité pour les entreprises et en régression de pouvoir d'achat pour les ménages. » Je l'ai déjà dit, cela est répété par le débat national sur la transition énergétique.

L'Etat et les élus bretons auraient-ils mis la charrue avant les bœufs ?

**Antoine DUBOUT, président de la CPDP**

Est-ce votre conclusion ? Vous m'aviez dit que vous ne dépasseriez pas 7 minutes.

**André LENSKI**

J'y suis.

Mesdames et Messieurs les Présidents, il sera toujours assez tôt de payer beaucoup plus cher notre énergie. Arrêtez ce projet coûteux et inutile, car ne générant pas de réduction de CO<sub>2</sub>, au profit des vrais emplois dans l'économie d'énergie, l'autoproduction, l'autoconsommation, l'efficacité énergétique – j'en passe beaucoup – et la recherche associée à tout cela. Puisque nos jeunes cherchent à s'investir, ils pourraient s'investir, avec moins d'argent que ce qui est prévu, dans cette recherche.

Des millions de Français, j'ai une pensée pour les plus de 6 millions de chômeurs et précaires, qui aujourd'hui souffrent en silence, n'ont pas besoin de faste et de constructions pharaoniques. Ils sauront tôt ou tard avec quelle légèreté, les élus et ceux qui ont décidé ce projet, vous aurez contribué à dépenser sans notre avis explicite, un argent qui ne vous appartient pas.

Je rappelle que les projets éoliens en mer, décidés et à venir, pour une installation de 6 000 mégawatts (12 fois Saint-Brieuc), cela veut dire que tout le tour de la Bretagne...

**Antoine DUBOUT, président de la CPDP**

Monsieur Lenski, vous êtes presque à 10 minutes. Vous concluez tout de suite.

**André LENSKI**

Encore une minute. A moins que j'arrête et que le public me pose les questions après, mais autant y aller jusqu'au bout.

Un engagement pour les 6 000 mégawatts, ce sera de 12 fois les 7 milliards que je vous ai cités précédemment, c'est-à-dire 84 milliards d'euros. Ces 84 milliards d'euros ne seront pas comptabilisés, ni sur la dette de l'Etat, ni sur la dette des Départements, ni sur la dette des Régions ; ils seront uniquement comptabilisés sur vos factures d'EDF. La dette de la France se monte à presque 1 900 milliards d'euros à ce jour, elle a donc significativement augmenté depuis quelque temps, et il faut se rappeler tous les jours cette dette.

En renonçant aux éoliens en mer, vous montrerez à tous la capacité de notre pays à ne pas dépenser inutilement ; l'arrêt de ces projets représentant une économie de plus de 4 milliards d'euros par an. Quant à l'engagement de l'Etat, seule justification au projet éolien, vous saurez, en fins politiques, Mesdames, Messieurs les élus, expliquer aux commissaires européens que, du fait de la crise que malheureusement nous subissons tous, cet engagement reste valable – on ne reprend pas sa parole –, mais applicable seulement après le redressement du pays. Qui pourrait vous en blâmer ? Ailes Marines, sûrement, mais pas vos concitoyens et électeurs.

Pour terminer, deux mots. La France n'a pas besoin d'éoliennes pour produire son électricité bas CO<sub>2</sub>. Si le projet se réalise, nous aurons des éoliennes en Baie de Saint-Brieuc, et elles se verront, et pour 140 emplois durables promis, nous paierons 7 milliards d'euros.

Merci.

**Antoine DUBOUT, président de la CPDP**

Vous m'aviez promis 7 minutes, vous êtes à 12.

**André LENSKI**

Je suis désolé, Monsieur le Président, mais je pense qu'il était intéressant que je puisse vous dire la totalité. J'ai encore des choses, mais j'ai abrégé.

**Dominique LECOMTE, président de la CCI 22**

Je m'exprime en tant que Président de la CCI, mais aussi au nom des acteurs patronaux de ce territoire. Mon propos va un peu à l'encontre de celui que vous venez d'entendre, parce que j'ai orienté mon propos sur : en quoi ce projet peut-il s'avérer porteur pour l'économie locale ?

En permettant, dans un premier temps, la diversification de la production énergétique, en écho bien entendu au pacte électrique breton soutenu par le réseau consulaire. C'est une première étape.

En favorisant aussi le développement économique et industriel. C'est un projet d'envergure qui doit entraîner toute l'économie régionale, car ce projet est source, quoi que l'on vienne d'en dire, d'innovations, d'opportunités, de création de synergies entre les entreprises. Il s'agit de fédérer l'ensemble du tissu économique, je parle bien sûr des entreprises, tant départementales que régionales, autour de ce projet. Des opportunités existent, bien évidemment, sur le volet aérien (turbines) et sous-marin (fondations). Quoi que je vienne d'entendre, je répondrai qu'un certain nombre de contacts entre les entreprises bretonnes, qui possèdent des compétences sur ces secteurs, et Areva, qui l'a reconnu il y a quelques jours dans l'un de ses propos, et les premiers audits qui en ont été la suite, ont abouti à des préqualifications. Et puis, anecdotiquement, je parle aussi de développer le tourisme industriel.

En soutenant l'emploi local au niveau de la maintenance. Certes, il s'agit de 140 emplois, et ce n'est que 140 emplois, mais ce sont aussi des emplois industriels, dont notre région souffre par son manque patent actuellement, mais aussi par tout ce qui concerne la phase d'installation, avec les bases arrière, le personnel en mer qu'il faudra ravitailler, les impacts sur les sociétés de service, la métallurgie, les travaux publics. Cela nécessitera des compétences et donc, des formations qu'il conviendra d'ores et déjà d'anticiper. Le réseau des CCI, en appui avec l'AFPI, le CFAI et les lycées maritimes, est prêt à œuvrer pour apporter les réponses aux enjeux des énergies marines renouvelables.

En structurant une filière industrielle pérenne et compétitive. Le champ de Saint-Brieuc n'est qu'un premier tremplin pour accéder à la création d'une filière des énergies marines renouvelables au niveau français. Tout cela nécessite bien entendu une vaste coopération au niveau du grand Ouest, avec nos partenaires industriels normands et ligériens, ce qui est déjà le cas pour un certain nombre d'entreprises de ce territoire.

En respectant bien sûr les acteurs du territoire vis-à-vis des pêcheurs, vis-à-vis des professionnels du tourisme, mais aussi de toutes les associations environnementales et bien entendu le grand public. Pour ce faire, il est nécessaire de maintenir une concertation, qui a débuté, qui devra être

entretenu – j’ai entendu les propos d’Ailes Marines tout à l’heure – pendant toutes les phases du projet jusqu’à son démantèlement.

Pour que ce projet aboutisse, et si les acteurs locaux sont prêts à travailler de concert, ce que je crois, le consortium devra prendre des engagements fermes pour favoriser les savoir-faire et les infrastructures locales, accorder la préférence aux industriels locaux et les accompagner pour atteindre le niveau de compétence et de qualification exigé, assurer un niveau d’activité suffisant aux entreprises qui joueront le jeu d’asseoir un développement durable et responsable.

Il nous faudra aussi maîtriser les impacts du projet sur l’environnement – nous en avons eu une démonstration la semaine dernière –, de façon à : prendre en compte les spécificités du milieu (maritime, paysager) ; préserver l’attractivité touristique du département et ne pas porter atteinte au deuxième secteur économique costarmoricain ; prendre en compte les enjeux en matière de sûreté – à titre d’exemple, je pense aux professionnels de la mer – ; respecter l’équilibre du tissu économique local ; veiller au respect des actions engagées par les acteurs locaux tels que les professionnels de la mer et ceux du tourisme, ainsi que les associations sportives, culturelles et écologiques.

L’éolien *offshore* doit contribuer à renforcer la notoriété du territoire et à être l’une des composantes de « l’économie turquoise » voulue par le Conseil général des Côtes d’Armor et que nous soutenons – je cite Monsieur Rollin –, *pour que les Bretons et les Costarmoricains soient fiers de leur champ éolien*. Cela passera bien évidemment par le dialogue et la concertation, et je me félicite des engagements pris tout à l’heure par Monsieur Rollin que toutes les parties prenantes soient prises en compte.

Je vous remercie de votre attention. Je voudrais saluer la qualité, Monsieur le Président, de l’organisation des débats, tel que vous les avez conduits en accord avec les membres de votre Commission. Ce fut, pour beaucoup d’entre nous, un exercice tout à fait nouveau, y compris pour moi, et je voulais vous en remercier.

**Antoine DUBOUT, président de la CPDP**

Merci.

**Jean-Claude CARBONNIER, président du Collectif des Associations de la Côte de Penthièvre et de la Côte d’Emeraude**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

J’ai le grand plaisir de m’exprimer devant vous ce soir. Je remercie la Commission particulière de nous donner cette opportunité.

Le temps mis à notre disposition étant court, nous allons être très synthétiques dans notre exposé. Vous avez rappelé dans votre courrier qu’il fallait s’exprimer sur notre ressenti et sur la synthèse, tel que nous l’avions comprise et perçue. Pour toute information sur CAPE, nous vous prions de vous reporter bien entendu au Cahier d’acteurs qui porte le numéro 38 et qui est disponible sur le site de la Commission particulière.

CAPE s’intéresse à ce projet éolien depuis plus de trois ans. Très tôt, nous avons rencontré de nombreux élus au niveau régional, au niveau départemental, au niveau local, et toujours dans des communes concernées par le projet, ainsi que des représentants, bien entendu, des entreprises qui présentaient le projet à l’époque, que ce soit Iberdrola, Poweo, Neoen, puis, plus récemment, Ailes Marines. Ils ont, bien entendu, tous dialogué avec nous, depuis les élus régionaux jusqu’aux

locaux et jusqu'aux sociétés en question, et nous ont toujours fourni des informations, mais les informations qui étaient disponibles au moment où nous posions nos questions.

Nous avons également organisé, entre fin 2010 et début 2013 – nous nous sommes arrêtés avant le débat public –, 13 conférences-débats sur le projet, dans différentes communes du littoral concernées par ce projet. Elles étaient huit au total et se situaient toutes entre Val-André et Lancieux, à l'extrémité du département. Malheureusement, nous étions orientés vers l'information du public et sur les questionnements sur lesquels nous n'avions pas reçu de réponse, à cette époque-là et au fur et à mesure. Nous avons toujours considéré l'ouverture du débat public comme une opportunité majeure pour obtenir des informations claires, factuelles et précises à nos interrogations préalables. Mais malheureusement, le consortium lauréat, Ailes Marines, n'a de fait jamais répondu, pendant le débat public, sur le fond aux questions posées.

Nous considérons maintenant que ce débat public a été plus une excellente opération de relations publiques et de communication pour le lauréat plutôt qu'un débat réellement contradictoire, malgré la participation de nombreux institutionnels, d'acteurs économiques, d'associations et de particuliers. Je rappellerai ici que le mode d'emploi du débat public soulignait, à sa page 5 : « *Le débat public doit faire émerger tous les éléments nécessaires à l'évaluation du projet.* » Ce que CAPE essaie de faire depuis trois ans, c'est bien d'évaluer le projet.

Certes, le débat a permis de mieux connaître la description physique de ce projet. Par contre, aujourd'hui, nous ne sommes pas en position d'appréhender ce projet réellement et d'en mesurer tous les impacts, que ce soit sur le plan de l'environnement, que ce soit sur celui de ses conséquences économiques, ce qui, concrètement, signifie que sur l'emploi, sur les futures factures d'électricité –excusez-moi de le rappeler– nous n'en savons pas plus aujourd'hui, puisque le prix nous est toujours caché.

En conséquence, nous considérons que ce débat n'a guère fait évoluer notre perception du projet, si ce n'est que le refus de répondre sur le fond a accru, bien malgré nous, notre inquiétude. Nous espérons que le maître d'ouvrage abordera l'éventuelle phase d'enquête publique en apportant des réponses claires et plus en langue de bois aux interrogations sur les impacts du projet, et elles sont nombreuses, en n'entretenant plus de confusion entre « puissance instantanée » et « quantité d'énergie réellement fournie », en n'escamotant pas les conséquences de l'intermittence, etc., en explicitant tous les impacts réels, en rendant crédibles ses promesses, en particulier sur l'emploi, par de véritables engagements contractuels.

En conclusion, après ce débat public CAPE se pose toujours deux questions. Ce projet éolien en Baie de Saint-Brieuc est-il indispensable ? S'il l'est, nous voulons bien l'entendre, mais que l'on nous explique pourquoi.

Le débat public n'ayant pas répondu à ces questions, nous restons très sceptiques quant à l'intérêt de ce projet, malgré sa bonne présentation sur le strict plan de la communication, qui était impeccable, mais bien trop superficiellement débattu en matière d'information et de réponses.

J'ai entendu avec plaisir les observations de Monsieur Dereux, de la Chambre de commerce, de Monsieur Lenski et de vous-même. J'y ai retrouvé de nombreux éléments sur lesquels nous avons réfléchi dans nos travaux, ce qui prouve bien que nos capacités d'analyse ne sont pas trop à côté de la plaque. En revanche, nous ne tirons pas les mêmes conclusions, non pas parce que nous ne pouvons pas comprendre un projet, mais parce que nous ne comprenons pas ce qui ne nous est pas expliqué. Donc, petit message à certaines interventions de la semaine dernière : au lieu de conclure schématiquement que nous sommes des anti-cesti ou des pro-cela, peut-être faudrait-il considérer nos observations comme de simples manifestations de bon sens émanant de citoyens.

Nous souhaitons contribuer à une meilleure description du projet dans un secteur du littoral qui a été qualifié par Monsieur le Président du Conseil général des Côtes d'Armor de « plus belle baie du monde », je ne suis pas prêt de l'oublier. Pour mémoire, nous tenons également à préciser que nous partageons les opinions et les positions exprimées lors de la réunion du 17 juillet, à la fois par les plaisanciers de Lancieux sur la simulation vidéo que nous avons analysée, Monsieur le Président, ainsi que celles de la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF) sur les aspects visuels et économiques de ces présentations. J'ajouterai, pour vous tranquilliser, que nous n'avons pas, à CAPE, participé aux travaux dans les mêmes salles d'étude que tout ce qu'a pu dire Monsieur Lenski, mais beaucoup de nos réflexions et de nos pensées sont proches, puisque nous sommes tous des citoyens, au sein de CAPE, et nous rejoignons beaucoup de ces éléments.

Je vous remercie.

### **Anthony MERCIER**

Mesdames, Messieurs,

Citoyen normal, c'est en tant que passionné de grand espace, de préservation des paysages naturels que j'interviens ce soir, et je remercie la CPDP de m'avoir proposé la parole.

En guise de synthèse, j'utiliserai un mot, « malaise », qui retranscrit un sentiment de beaucoup d'inquiets, de douteux ou d'opposants.

Malaise tout d'abord sur l'objectif même du débat. Monsieur Dubout a souvent rappelé qu'aucune décision n'était prise. Alors, pourquoi le futur a-t-il toujours été utilisé plutôt que le conditionnel ? Surtout, la décision de poursuivre n'appartient-elle pas désormais à Ailes Marines ? Franchement, vous les voyez renoncer, vous, alors qu'ils ont déjà investi et qu'ils ont tant à gagner, alors même que les politiques en mal de solutions soutiennent ce projet ?

Malaise aussi sur la teneur des débats. Monsieur Rollin a parfaitement fait le *job* de défense des intérêts du consortium, en étant parfaitement bien préparé, aidé parfois de son petit carnet de réponses, qu'il feuilletait à chaque objection. Ces temps de pseudo-débats ont été des séances de déminage plutôt que d'écoute et d'échange. Ces réponses étaient parfois saugrenues. Par exemple, sur la visibilité inférieure à 20 kilomètres, 50 % du temps. Vous auriez pu, Monsieur Rollin, ajouter qu'un quart de la population était myope et qu'au final on n'avait que 37 % de chances de voir les éoliennes ; et la réponse aurait été parfaite.

Malaise également de débattre en l'absence d'études d'impacts complètes. Il s'agit d'une démocratie de façade, où l'on souhaite laisser au peuple l'impression de s'être exprimé et d'avoir été influent : au final, « *On s'en souvient, de notre avis.* » Je proposerais, pourquoi pas, un nouveau débat une fois les études d'impact terminées.

Malaise aussi lié au doute sur l'efficacité technique, et donc économique du projet. Nous, les Français, et les Costarmoricains en particulier, devraient supporter pendant plus de 20 ans. Par contre, aucun doute sur l'efficacité économique pour Ailes Marines, qui se lance dans un investissement dont la rentabilité est garantie dès la signature du contrat. Pour eux, c'est risque zéro.

Malaise sur la rentabilité de l'investissement pour les Français, en revanche. Il s'agit ni plus ni moins d'un impôt supplémentaire. Les politiques ont compris que, pour ne pas alourdir la dette publique, en façade tout du moins, il valait mieux laisser financer ce genre de projets par des investisseurs. Sauf qu'avec un taux de marge de 20 %, en moyenne et minimum dans le secteur éolien, permis par des accords sur les prix de rachat que la Cour européenne de Justice vient de qualifier de « subventions cachées », en date du 11 juillet, voici un investissement qu'il aurait été

intelligent, peut-être, de prendre pour le compte de l'Etat. En tout cas pas pour un consortium dont le compte est à l'étranger. A 2,5 ou 3 % d'intérêts minimum assurés par an, sur la base des tarifs de rachats actuels, je pense que les Français et les Bretons, grâce à un livret développement durable étendu, auraient aimé avoir une compensation financière de cette balafre dans le paysage.

Malaise aussi sur l'annonce politique d'un objectif de 27 % d'énergie renouvelable dans la production d'énergie en 2020, juste pour faire écolo. Il n'y a aucun doute que l'avenir et que le futur est au renouvelable, mais en a-t-on les moyens, aujourd'hui ? Egalement, la France est un pays exportateur net d'électricité, et bien souvent à perte. Y a-t-il donc urgence à se lancer tête baissée dans cette source d'énergie chère, dont on sait qu'elle n'est pas la plus efficace ni la plus consensuelle à moyen terme ?

Malaise avec ce mal contemporain de faire toujours plus : produire plus plutôt que consommer mieux. Consommer mieux est porteur de croissance, et je soutiens la démarche « Vir'volt ma maison ». Mais avec ces projets, on prend les Français en otage : on leur tape d'abord dessus avec une hausse du coût d'électricité de 50 % en cinq ans, ensuite, on discute. Pourquoi ne pas investir ces sommes faramineuses dans la réduction des dépenses et l'amélioration de l'efficacité énergétique ? Par exemple, rien que sur l'éclairage, on pourrait diminuer nos dépenses énergétiques de 7 %. Combien ce projet va-t-il rapporter ?

Malaise également sur les promesses d'emploi. En industrie, il n'y a pas de place pour le quatrième sur un marché. Les Allemands, les Danois, les Anglais et les Suédois ont déjà leur industrie d'éolien marin, et vos promesses d'emploi ne sont qu'une vision à court terme. Mais on le sait, nos politiques en sont parfois friands. Pourquoi ne pas investir massivement dans la recherche d'énergies nouvelles et, là, être leader et exporter alors réellement notre technologie ?

Malaise, car ce projet est une balafre et une destruction de notre paysage. Ce n'est pas l'utilisation d'un modèle de civilisation inappropriée, comme on a pu le voir la semaine dernière, qui fera changer cette appréciation, certes subjective et sensible, mais bien réelle. 640 emplois sont estimés à la maintenance, ce qui signifierait par ailleurs que la mécanique n'est pas très robuste, mais il y a un risque autrement plus important sur la perte d'attrait touristique de notre côte.

Enfin, pour conclure, malaise, car ce projet n'est pas nécessairement porteur de bien-être. Monsieur Rollin, en prenant votre décision, oubliez la rentabilité et pensez au bien-être de vivre en Bretagne.

Merci.

### **Antoine DUBOUT, président de la CPDP**

Merci. Nous allons passer maintenant à la deuxième salve des interventions : Monsieur de La Motte de Broöns, Madame Le Clézio, Madame Hamet, Monsieur Lavigne et Monsieur Coudray. Je vais donner d'abord la parole à Monsieur de La Motte de Broöns, si vous voulez bien prendre la parole, en essayant de respecter les cinq minutes.

### **Jean de La MOTTE de BROÖNS**

Monsieur le Président, l'idée du débat public est une idée qui nous est chère, car c'est vraiment la base de toute démocratie, encore faut-il qu'il y ait débat et qu'il soit public. Il n'y a pas eu débat. Un débat est contradictoire ou n'est pas. Dans cette enceinte, la parole libre dérange, et *Ouest France* la qualifie aussitôt de « charge violente ». La vraie violence, c'est lorsque des intervenants défavorables au projet font l'objet de menaces ou d'intimidation, comme ce fut le cas à deux reprises à l'issue des réunions de ce débat.



En toute hypothèse, je n'appelle pas débat ce barnum, où après une musique tonitruante, on inflige à chaque séance le rappel des règles de la réunion et le même discours insipide du promoteur. Je n'appelle pas débat une séance où des élus monopolisent sans restriction le temps de parole et où par contre on limite drastiquement celui des autres intervenants à trois minutes, avec courtoisie le plus souvent, mais parfois, comme à Saint-Brieuc, d'une façon caporaliste insupportable.

Je n'appelle pas débat des séances où l'on oppose à des questions pertinentes, parfois même pointues, des réponses floues ou inexactes qu'il n'est pas possible de contester, car le micro vous a été retiré. Il en va de même des réponses floues ou inexactes aux questions écrites que la CPDP vous transmet après les avoir « validées ».

Le débat n'a pas touché le grand public. Je ne reprendrai pas ici les critiques formulées à juste titre par l'association CAPE, que la SPPEF partage entièrement. Au lieu de financer l'impression de tant de cahiers d'acteurs répétitifs, des placards dans les trois titres régionaux *Ouest-France*, *Le Petit Bleu*, *Le Télégramme*, annonçant les réunions et invitant les lecteurs à s'y rendre, auraient eu un tout autre impact. Les industriels de l'éolien font paraître des pages entières de publicité. Vous m'avez dit à l'instant que la CPDP avait fait paraître de tels encarts ; je partage votre déception sur leur faible résultat.

Les séances ont été suivies. Bravo ! Certains articles en ont rendu compte. Bravo ! Il n'empêche que 90 % des Costarmoricains ne savaient pas qu'il y avait un débat public et que la même proportion ignore encore tout du projet lui-même, ce qui est grave, là aussi, pour la démocratie.

Le débat public n'est pas l'enquête publique. Il aurait pour seul objet d'informer, selon le président Antoine Dubout. Dommage alors que l'information soit aussi informe. En tant qu'ancien participant à de nombreux comités du Fonds de développement économique et social, je puis vous assurer qu'un projet aussi mal présenté n'aurait jamais, il y a quelques années, été agréé. Et en tant qu'ancien banquier, que ce même projet n'aurait jamais été accepté par le Comité d'engagement d'aucune banque ; aucun planning financier sérieux n'est exposé et détaillé. Pourtant, 2 milliards d'euros, ce n'est pas rien. Et lorsqu'on entend que le coût de la plate-forme France Energies marines à Brest, prévue pour 130 millions d'euros, est déjà réévalué à 200 millions d'euros, on ne peut qu'espérer que l'ensemble du projet sorte des limites de l'épuration et soit abandonné par Ailes Marines.

Parallèlement aux séances du débat public, j'ai assisté à de nombreuses réunions d'associations diverses. Un qualificatif est revenu comme un *leitmotiv*, celui d'enfumage. Des auditeurs venus sans *a priori*, tous ceux qui ne sont pas des adeptes de la pensée unique, en sortent écoeurés. Dans les 59 cahiers d'acteurs favorables au projet, sur 70, il n'y a pas une seule idée originale. Erreur ! Il y en a une, émise par un élu, député, je crois, qui trouve le projet tellement sensationnel qu'en le multipliant par neuf on assurerait totalement l'indépendance énergétique de la Bretagne. Et comme ces neuf parcs éoliens fonctionneraient au maximum à 40 % de leur capacité, on pourrait toujours construire une immense fabrique de bougies pour s'éclairer le reste du temps, ce qui créerait des emplois.

Quelques observations complémentaires.

Sur l'aire géographique du débat public, malgré la présence de nombreux conseillers régionaux, la CPDP considère toujours que la Côte bretonne s'arrête à Lancieux.

Concernant la simulation de la société ECA Sindel, son logiciel est peut-être valable pour la formation à la navigation des élèves de l'Ecole navale, ce que l'on espère, mais en aucun cas pour figurer un parc éolien, du fait de l'insuffisante résolution des images, comme l'a montré, le 17 juillet, Monsieur Epstein, ingénieur en environnement, sans être démenti par Monsieur

Kerbellec, présentateur de la simulation. L'absence totale d'étude d'impacts a rendu le débat lui-même flou et inconsistant. Mais encore une fois, on nous objectera que le débat public n'est pas l'enquête publique.

Pour toutes ces raisons, le débat public apparaît à la SPPEF comme une vaste opération commerciale financée par Ailes Marines, mais par les usagers du service public qu'est l'électricité, et c'est là le plus grave. Le contribuable, dont les impôts sont votés par le Parlement, cède la place à l'usager racketté par l'industrie privée. On est passé du citoyen au consommateur, c'est lamentable.

Je termine sur une remarque. Récemment, j'ai entendu une personnalité comparer la SPPEF au loup dans la bergerie. Je ne sais pas qui prétend être le bon pasteur. Je ne me sens pas du tout dans la peau du loup, mais je ne voudrais surtout pas que l'on prenne les Bretons pour des moutons.

Je vous remercie.

### **Monique LE CLEZIO, première vice-présidente du Conseil général**

Monsieur le Président de la Commission,  
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission,  
Messieurs les représentants du consortium,  
Mesdames et Messieurs les élus,  
Mesdames, Messieurs,

Je voudrais tout d'abord vous demander d'excuser Claudy Lebreton, qui était présent lors de la première réunion, qui ne pouvait pas être là aujourd'hui et m'a demandé de le représenter.

Le courrier que vous nous avez adressé nous demandait, pour les questions que vous nous avez posées, de ne pas reprendre les arguments que nous avons déjà développés en tant que collectivité départementale, puisque nous avons participé à quatre des réunions, mais plutôt d'exprimer notre ressenti sur le déroulement de ce débat public, et quelques éléments que nous avons pu tirer de ces différents débats. Ils vont tourner autour de trois thématiques. Tout d'abord, un exercice inédit dans les Côtes d'Armor. Ensuite, un exercice utile. Enfin, enfin, quelques regrets, mais aussi des attentes et des éléments que nous attendons pour l'avenir et qui ont d'ailleurs peut-être été apportés tout à l'heure, en introduction, par Monsieur Rollin.

Je souhaitais vous dire tout d'abord que les Côtes d'Armor n'avaient, jusqu'à maintenant, jamais accueilli sur le territoire costarmoricain un débat public organisé sous l'égide de la Commission nationale, et plus particulièrement sous votre égide en tant que Commission particulière. Ce fut donc pour nous à la fois une découverte, mais aussi, comme je l'ai indiqué, un exercice inédit. Nous le savons, d'autres débats publics auront lieu en Bretagne, en 2014, avec le débat annoncé sur la phase 2 du projet de ligne à grande vitesse. Qui dit découverte, dit bien sûr étonnement. Etonnement notamment autour de la rigueur dans l'organisation que vous avez mise en place, Monsieur le Président : le cadrage des débats ; la mise en scène ; le respect scrupuleux des temps de parole, qui a été quelque chose d'assez étonnant pour nous qui avons, dans d'autres débats, peut-être des débordements beaucoup plus importants.

Cela a également été des questions. Pourquoi un débat public ? Quel rôle ? Arrive-t-il trop tôt ou arrive-t-il trop tard ? Les interventions que nous venons d'entendre nous montrent que, pour certains, il est sans doute trop tôt : on demande à avoir connaissance de l'ensemble des études d'impact. Il est peut-être trop tard aussi, car certains l'ont dit tout à l'heure, ils auraient souhaité que ce débat ait lieu bien plus en amont.

D'autres questions ont été soulevées par certains d'entre vous, notamment : existe-t-il une trop grande collusion entre le maître d'ouvrage et les acteurs locaux ? Peut-il en être autrement, aujourd'hui, alors qu'un projet tel qu'il est apporté au débat public arrive bien sûr après un certain nombre de travaux préalables ? Vous l'avez indiqué, 200 réunions ; il y a forcément des relations et des discussions entre certains des acteurs qui ont participé et le maître d'ouvrage. Mais au cours de ce débat, il y a eu aussi des remises en cause, chacun à son niveau, car le débat public se voit contraint de poser son argumentation, de l'étayer, de la synthétiser, de la rendre compréhensible pour le plus grand nombre. Là, ce fut pour nous, en tant que collectivité départementale, en tant qu'élus, lors des réunions plénières ou des réunions thématiques, également dans la rédaction du cahier d'acteurs que nous avons commis et pour le point de vue que nous avons apporté sur le projet de maintenance, un exercice nouveau, un exercice singulier que nous avons apprécié.

Au moment de la clôture de ce débat, je peux vous dire que cet exercice nous a plu, il nous a même passionnés, et il a été utile. Les uns et les autres, vous l'avez rappelé : 70 cahiers d'acteurs, plus de 2 000 personnes aux réunions, même si certains considèrent que c'est peu, c'est en même temps beaucoup ; 26 000 visites sur le site Internet ; 125 000 pages lues ; 349 questions posées ; 82 avis déposés. Je crois que, malgré tout, ce débat a reçu dans notre département un écho bien supérieur à d'autres débats qui ont été organisés sur d'autres territoires ; c'est un bon signe pour notre démocratie. Le Costarmoricain peut parfois être virulent, pousser des coups de gueule, on l'a entendu, mais il a aussi une vraie culture du débat, de l'argumentation, de la discussion, argument contre argument, et ce débat l'a confirmé encore une fois. Vous l'avez vécu, nous l'avons vécu. C'est aussi un exercice que je considère, et que nous considérons, en tant que collectivité départementale, utile. Le Conseil général y a participé, à plus d'un titre. Nous étions présents en tant qu'institution lors des différentes réunions plénières thématiques, réunions de lancement sur la maintenance, sur les filières industrielles. Les conseillers généraux ont participé, ils ont pris la parole lors de ces différentes séquences, ce qui veut dire que nous avons voulu faire entendre notre voix.

Nous avons rédigé un cahier d'acteurs, ce qui un exercice nouveau aussi, contraint, mais c'était une belle occasion à saisir pour à la fois poser sur le papier notre avis, mais aussi les conditions qui, pour nous, feront la réussite de ce projet. Côtes d'Armor Développement a également déposé son propre cahier d'acteurs, c'est un partenaire du Conseil général. Et puis, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, nous avons rédigé un point de vue, car c'est une particularité dans ce débat, le Conseil général était aussi partie prenante d'un sous-ensemble du débat sur le port de maintenance. Notre président, Claudy Lebreton avait souhaité, en coordination avec vous-mêmes, mettre à profit le débat public pour alimenter les travaux de notre Assemblée départementale sur le choix du port de maintenance. Cela est inédit, pour une collectivité comme la nôtre, de recueillir l'avis du public dans un cadre comme celui-ci pour nous accompagner, pour nous éclairer dans le choix important que nous aurons à faire dans les prochaines semaines, puisque ce sera fin septembre, et je crois que ce sera extrêmement intéressant, mais aussi extrêmement utile.

Le débat a donc été utile pour le Conseil général. Il nous a permis de mesurer les attentes, les craintes, les espoirs que porte ce projet. Alors que nous nous y sommes investis depuis plusieurs mois, ce débat nous a aussi permis de le remettre en perspective et probablement de mettre en exergue les atouts comme les limites de ce débat.

Au-delà du port de maintenance dont j'ai noté que, finalement, même si nous avons l'impression qu'il était en enjeu majeur, il n'a pas forcément cristallisé autant le débat et les attentions que d'autres thématiques.

Je voudrais maintenant relever quelques questions qui me paraissent essentielles.

D'abord, l'impact sur l'emploi. Nous avons vu qu'il devait être affiné. Nous avons vu les attentes fortes pour que ce projet soit un vrai projet costarmoricaïn. Pour nous, il est essentiel que les entreprises y participent, comme les établissements de formation. C'est là, je crois, l'un des points majeurs que doit entendre le maître d'ouvrage. Ce projet doit contribuer à l'émergence d'une filière industrielle comme d'autres l'ont reprécisé précédemment.

Autre élément de questionnement, il concerne l'impact sur le paysage, qui est un sujet sensible. Je tiens tout particulièrement à vous remercier d'avoir pris l'initiative d'une expertise complémentaire et d'avoir organisé la réunion du 17 juillet, même si j'ai entendu qu'elle n'avait pas forcément donné satisfaction à tous. En tout cas, je souhaite souligner cet engagement que vous avez pris. Je crois qu'il est important que des experts puissent présenter l'impact sur le paysage. Certains le considèrent comme étant extrêmement important ; d'autres le considèrent comme étant plus limité. Je crois qu'il sera important, certains le regretteront, d'autres l'assumeront, et il me semble important l'on puisse assumer un impact qui est relatif. Pour chacun des projets que nous portons, nous vivons un certain nombre de questions de cette nature-là ; le changement fait peur. Il est important que l'on puisse rassurer et que l'on puisse démontrer, c'est ce que vous avez voulu avec cette réunion complémentaire. Il était important que chacun puisse développer ses arguments.

Nous attendons, en tant que collectivité départementale, mais aussi comme un certain nombre d'acteurs, que ce projet soit une vitrine d'un réel projet de développement durable. Nous attendons du maître d'ouvrage qu'il soit exemplaire en termes de réduction des impacts sur l'environnement. Pour nous, il est essentiel qu'il y ait une véritable symbiose entre les enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Le maître d'ouvrage n'a tout simplement pas le droit de gâcher une opportunité comme celle qui nous est offerte aujourd'hui de montrer qu'un projet peut être un véritable projet de développement durable.

Des questions autour du coût de l'énergie, de l'utilisation de l'argent public ou privé, nous l'avons vu tout à l'heure. Doit-on investir dans ce type d'énergie, qui s'inscrit dans une vision à long terme, mais qui est bien sûr, à court terme, plus cher que l'énergie nucléaire ? Je suis convaincue qu'il faut que l'on puisse se projeter dans l'avenir et porter des projets comme ceux-là.

### **Antoine DUBOUT, président de la CPDP**

Il faudrait que vous concluez maintenant.

### **Monique LE CLEZIO, première vice-présidente du Conseil général**

Je vais donc raccourcir mes propos et vous indiquer que, malgré tout, il me semble essentiel que nous puissions réancrer ce projet dans notre territoire départemental. Le débat a permis de rappeler que le projet n'était pas acquis, contrairement à ce que certains pouvaient penser, mais qu'il est un projet qui laisse la responsabilité au maître d'ouvrage de poursuivre ou non. Je peux vous indiquer que le Conseil général porte toujours un intérêt majeur sur la réalisation. Nous réaffirmons néanmoins notre volonté de vigilance.

J'avais simplement quelques regrets et perspectives, mais je suis trop longue. J'indiquerai simplement que c'est un exercice démocratique qui nous a particulièrement concernés. Nous attendons de ce projet qu'il soit un projet partagé et qu'il soit un projet porteur d'avenir et de confiance dans notre territoire costarmoricaïn.

### **Nicole HAMET**

Bonsoir Monsieur le Président,  
Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs,

Je suis tout simplement une citoyenne de la Ville de Saint-Brieuc. Je suis née à Plérin. J'habite Saint-Brieuc depuis 1975, où, depuis quelques années, je suis à la retraite. Je n'ai quitté ma Bretagne que dix ans, pour des besoins professionnels. Je n'appartiens à aucune organisation politique, syndicale ou associative. Je parle en mon nom et je n'évoque, ici, que les idées que ce projet a évoquées en moi.

Pour écrire ce document, je me suis appuyée en partie sur les objectifs des dernières réunions. Je voudrais tout d'abord remercier la Commission particulière du Débat public pour les informations qui m'ont été transmises. En effet, ces dix dernières années, j'avais quitté la région, et toutes les informations que j'ai reçues non seulement m'ont permis de connaître le projet de parc éolien, mais aussi d'approfondir mes connaissances sur les activités qui constituent le tissu économique et associatif très riche de la région.

Je ne m'attarderai pas sur les conséquences, à mon sens négatives, de cette usine électrique dans notre région. Les nombreux cahiers d'acteurs sur ce sujet prouvent que les dossiers sont bien défendus. Souhaitons qu'ils soient entendus.

Si j'ai bien compris, l'objectif de l'éolien est tout de même de nous produire de l'électricité pour que l'on soit indépendant et que l'on en ait à bas prix, tout de même, nous les consommateurs. Je voudrais souligner au maître d'ouvrage un point auquel je suis très attachée, que personne à part le Collectif des Associations de la Côte de Penthièvre et de la Côte d'Emeraude n'a évoqué dans son cahier d'acteur, il s'agit du problème des terres rares. L'éolien, effectivement, ne peut fonctionner qu'en utilisant des terres rares. Je vais juste faire un petit paragraphe sur ces terres rares.

Les terres rares sont mal nommées, elles sont très présentes dans la croûte terrestre, mais pas toujours en bonne concentration pour pouvoir être exploitées. Elles ont été découvertes en 1787, ce n'est pas une découverte récente. Le danger pour l'environnement, pour la santé publique, lié aux méthodes d'extraction, et la présence de roches radioactives, thorium, uranium associés à ces minéraux font que la législation occidentale de nos pays a vite interdit leur exploitation. Leur utilisation pose au moins deux problèmes majeurs que je souhaiterais qu'Ailes Marines puisse prendre en compte.

Tout d'abord, je ne comprends pas pourquoi notre source d'énergie dite « propre », l'éolienne, devrait avoir pour origine des minéraux dont l'extraction est si polluante pour ceux qui les extraient : un homme, une femme des enfants, quel que soit leur pays d'origine (la Chine, la Malaisie, l'Estonie) ont le droit, comme nous le réclamons pour nous, de vivre dans un environnement sain. Il est immoral, pour nous qui connaissons ces problèmes, d'être complices de cela. Je sais, je ne suis pas naïve, la moralité n'a pas sa place ou peu de place dans la mondialisation lorsqu'il y a de l'argent et/ou du pouvoir à gagner.

Le deuxième problème, c'est que la Chine dispose de 48 % des réserves mondiales des éléments, mais est aujourd'hui le premier producteur mondial peu attaché à l'environnement. Selon les chiffres, la Chine produit entre 94 et 96 % des éléments de terres rares. Même si d'autres pays en produisent, la Chine domine le marché et peut à tout moment limiter ses exportations, elle a déjà institué des quotas, voire arrêter les exportations comme elle l'a fait pour le Japon. Ce ne sont pas les protestations de l'Europe, des Etats-Unis ou du Japon auprès de l'OMC qui vont modifier le problème. En réponse, la Chine a fait un geste, mais elle reste maître de ses exportations, gênant ainsi nos industries. La Chine aussi s'est mise à l'éolien. Pour autant que nous connaissons ses réserves, elle serait juste en néodyme, cette fameuse terre rare qui est utilisée dans l'éolien, et il faut de toute façon s'attendre à des restrictions et/ou à des prix très élevés. Continuer dans l'éolien a pour conséquence de nous rendre tributaires de la Chine.

Certains pays ne sont pas sans réagir. Les Etats-Unis reprennent activement l'exploitation de leurs gisements en Californie : Hitachi a présenté un moteur électrique sans élément de terres rares. En France, Solvay-Rhodia vient de lancer une usine de récupération des terres rares présentes dans les ampoules basse consommation. Et nous, en Bretagne, on nous propose de poursuivre dans l'éolien en ignorant cette guerre économique qui se met en place pourtant depuis plusieurs années. Il faut prendre conscience que les éléments de ces terres rares sont « l'or noir du 21<sup>ème</sup> siècle », ce n'est pas moi qui le dis, mais un dirigeant chinois, dès 1992. Le danger provient du fait que ces éléments, devenus indispensables aujourd'hui à nos industries, sont produits pratiquement par un seul pays, à l'économie forte.

Vu de ma petite fenêtre de retraitée, si nous voulons une Europe et, soyons un peu chauvins, une France indépendantes, il faut que nos hommes politiques de tous bords, nos spécialistes de l'énergie – cette dernière, qu'on le veuille ou non, est à la base de notre économie – réfléchissent à d'autres sources d'énergie. Et la voie d'avenir pour créer des emplois pérennes à nos jeunes n'est sûrement pas dans les conditions du marché des éléments des terres rares, la création d'une filière éolienne.

Merci de votre attention. Je sais, j'ai piqué un coup de gueule, mais je n'ai pas pu m'en empêcher.

### **Michel LAVIGNE, Association des Plaisanciers du Légué**

Je voudrais préciser que je représente l'Association nautique du Légué que, dans la suite de mes propos, je réduirai à son sigle, ANL. Je suis mandaté par le Conseil d'administration pour représenter cette ANL, mais je n'en suis pas président, titre dont on m'affuble généreusement, merci, mais on est dans une société où, à part le président personne n'existe. Eh bien, à l'ANL, chacun a sa place et chacun fait son travail. Cette ANL n'a pas vocation à pêcher. On m'avait aussi donné un titre : Association ou Amicale des pêcheurs du Légué. On ne pêche souvent que par excès, diraient les mauvais esprits. Nous, nous ne pêchons pas, nous naviguons, nous sommes des plaisanciers. La vocation de l'ANL, dans son article premier, est de représenter les plaisanciers du port du Légué et de défendre leurs intérêts auprès des autorités politiques et gestionnaires du port. L'ANL organise également diverses activités sur le port, pour participer à son animation et à la vie du quartier du Légué, et en mer, par des sorties collectives, des rallies, de régates, la prochaine étant programmée le 22 septembre prochain, sous l'égide du Centre départemental de Voile et de la Fédération française de voile. Nous sommes des voileux, à part le président d'honneur, qui m'a accompagné ce soir, qui vient de passer à la Vedette parce que nous avons besoin d'un bateau comité.

Ces points étant précisés, je voudrais rappeler que la contribution de l'ANL ne s'est pas traduite par un cahier d'acteur, mais par un *listing* de questions que se sont posées les adhérents, qui est publié sur le site de la Commission particulière. Ces questions n'ont trait qu'à notre domaine d'activité et non pas à l'opportunité ou non de réaliser ce projet ; le fait que les adhérents sont partagés entre le rejet du projet de parc éolien et son approbation ne permettait pas de parler d'une seule voix au nom de l'association.

Des réponses positives ont été apportées à certaines de ces questions qui n'ont trait qu'à notre activité de navigant sur le plan d'eau et notamment de la Baie de Saint-Brieuc. Je voudrais en profiter pour remercier Madame Forget, d'Ailes Marines, qui m'a transmis, dès le lendemain de la réunion de débat public du 27 mai dernier, copie des deux arrêtés préfectoraux qui réglementent l'installation d'un instrument de mesure en mer et l'immersion d'hydrophones, avec le tableau de leurs coordonnées géographiques, tableau diffusé à tous nos adhérents. Nous ne sommes effectivement pas attentifs en permanence aux AVURNAV – Avis urgents aux navigateurs, pour ceux qui ne sont pas rompus à notre jargon.

Je voudrais également remercier Monsieur Lanne, d'Ailes Marines, qui m'a annoncé la satisfaction à notre demande d'éclairage de toutes les éoliennes. Elles le seront par des projecteurs dirigés vers le bas, pour éviter la pollution lumineuse, et si nous n'avons pas de lunette astronomique sur nos bateaux, cela remue trop, nous aimons bien observer les toiles lorsque nous naviguons la nuit. Elles seront également munies d'un numéro identifiant chacune d'elles. En effet, nous sortons du Légué par une écluse qui fonctionne aux alentours des pleines mers, sinon il n'y a pas d'eau pour sortir, et ceci nous impose parfois de naviguer de nuit, notamment pour nous rendre dans les îles anglo-normandes, et notre route passe à travers le parc éolien. Le seul balisage cardinal délimitant la zone du parc ne suffirait pas, lorsqu'on veut traverser cette zone, ce dont Madame Piqueret, représentant Monsieur le Préfet maritime Atlantique, confirmait *a priori* la possibilité.

Nous avons également pris acte de la réflexion menée par Cotes d'Armor Développement sur l'éventualité de visites organisées par vedette de transport de passagers, ce qui représente un atout pour l'activité touristique dans notre département, ce dont on ne peut que se réjouir. Bien sûr, si Ailes Marines, à terme, confirme la continuation du projet, nous serons attentifs au déroulement du chantier, d'abord par une saine curiosité – pas malsaine –, mais aussi avec un œil inquisiteur, soucieux de l'état dans lequel nous transmettrons à nos enfants et petits enfants notre trésor qu'est la Baie de Saint-Brieuc.

Enfin, nous souhaitons savoir, et nous n'aurons cesse de le demander, Madame la Vice-présidente – je pose la question régulièrement à Monsieur Brémont –, dans quelle escarcelle tomberont les 15 % de la redevance qu'Ailes Marines aura à verser. A quel usage cette manne de 20 millions d'euros sur 20 ans sera-t-elle utilisée ? Les projets d'aménagement en lien avec la mer et dits « de développement durable », auxquels sont consacrés ces 15 % de la redevance, ne manquent pas. Pour n'en citer qu'un, j'évoquerais le beau projet de fermeture de l'avant-port du Légué, profitant tant au trafic marchand qu'à la plaisance et donc, à l'activité économique du département, mais projet malheureusement mis en sommeil au nom de la crise.

Je m'arrêterai là, car si l'on me laisse parler, on y passe la nuit. Je vous remercie de votre attention.

### **Alain COUDRAY, président du Comité départemental des Pêches des Côtes d'Armor**

Monsieur le Président,  
Messieurs les Maires,  
Mesdames, Messieurs les élus,  
Messieurs les développeurs du projet,  
Mesdames, Messieurs,

Ce soir, je m'exprimerai en tant que président du Comité départemental des Pêches et vice-président du Comité régional élu par la Pêche, et après, si j'ai le temps, au nom d'Alain Coudray.

### **Antoine DUBOUT, président de la CPDP**

C'est à vous de voir.

### **Alain COUDRAY, président du Comité départemental des Pêches des Côtes d'Armor**

Nous avons hésité pour présenter notre bilan du débat public, ce que nous tirons des onze réunions publiques auxquelles nous avons participé. Que vous dire ? Nous travaillons avec différents porteurs de projets depuis 2007 dont, sans aucune prétention de notre part, nous n'avons pas appris grand-chose lors de ce débat public. La réunion thématique sur les usagers de la mer nous a cependant permis d'expliquer notre position dans ce dossier, de rappeler nos attentes et recommandations aux porteurs de projet, mais aussi à RTE et aux services de l'Etat.

Je m'attacherai donc, aujourd'hui, à reprendre les principaux points évoqués lors de cette réunion. C'est donc un acteur majeur du tissu économique costarmoricain. J'aimerais vous rappeler notre rôle dans ce projet, à savoir pourquoi et comment nous sommes intervenus dans ce dossier.

En 2009, les professionnels de la pêche des Côtes d'Armor ont compris que ce projet, soutenu par l'Etat, la Région et le Conseil général devait voir le jour, pour l'avenir et pour l'emploi de notre région. Nous avons alors décidé d'être partie prenante des discussions relatives à l'implantation de ce parc en mer, afin d'être force de proposition dans les définitions du parc. Les pêcheurs professionnels bretons se sont alors unis pour répondre à la concertation qui leur était proposée sur cette zone travaillée par des navires costarmoricains et d'Ille-et-Vilaine.

Comme je l'ai évoqué au cours de la réunion thématique sur les usagers de la mer, la Pêche a été force de proposition dans la définition de ce projet, notamment dans le scénario d'implantation. A ce sujet, nous exigeons notamment que le développeur de projet et RTE respectent les engagements pris lors des nombreuses réunions et échanges passés, et particulièrement sur les points suivants : pas de modification du périmètre d'implantation ; pas d'installation d'éoliennes dans le couloir nommé « l'Avenue » par la profession ; pas de modification de l'orientation de positionnement des lignes éoliennes ni modification du plan de câblage au sein du parc ; qu'Ailes Marines et RTE tiennent leurs engagements concernant l'ensouillement des câbles, afin de permettre la poursuite de l'activité Pêche dans le futur parc ; que soient mises en place les fondations types jacket ; que les professionnels continuent à être associés aux études liées à la ressource halieutique et à l'activité des professionnels ; que soient mobilisés des navires de pêche pour la récession de ses campagnes, c'est ce qui se passe en ce moment.

Nous insistons également sur le fait que Technip vienne nous présenter le déroulé des travaux. Nous travaillerons avec les professionnels au sein du groupe de travail mis en place par la profession pour valider ce calendrier et ainsi permettre d'éviter ou de minimiser les impacts sur les activités. Ce sont des points essentiels de nos discussions, et nous espérons qu'Ailes Marines et RTE ont bien enregistré cette demande.

Nous insistons également sur l'importance de soumettre à la concertation toute modification apportée au projet. Je rappelle également notre souhait d'être accompagnés par le porteur de projet sur la réflexion à mener sur la sécurité maritime liée à la poursuite de notre activité au sein du parc, aussi bien les arts traïnants que les arts dormants. Pour cela, nous rééditons notre demande concernant la mise en place d'une cellule de travail réunissant les services de l'Etat, Ailes Marines et les professionnels dès la fin du débat public.

Je vois qu'il me reste du temps. Je vous parle en mon nom, Alain Coudray, retraité, peut-être pas fier d'être retraité. Je ne fais pas de politique, je travaille avec eux, que ce soit les uns ou les autres. Je pense que j'ai de bonnes relations avec eux, parce que, comme vous, ils ont appris à me connaître : lorsque j'ai quelque chose à dire, je le dis.

Ma vision personnelle de ce débat public est qu'il a manqué beaucoup de choses. Je ne demanderai pas, comme certains, de refaire d'autres débats publics, mais de faire une autre réunion dans les lycées ou dans les facultés. Je constate encore que ce soir, parmi les intervenants, qu'à part deux non-retraités, c'est tout ce qu'il y avait. L'avenir n'est pas aux retraités. L'avenir n'est pas fait pour moi. J'essaie de travailler avec les élus locaux, avec les élus régionaux, pour l'avenir. Ce matin, j'étais à Brest, pour les hydroliennes. Des kilomètres, j'en fais, mais je travaille pour les jeunes. L'avenir, ce n'est pas nous. Alors, construisons l'avenir des jeunes, car lorsqu'on voit dans l'état dans lequel on laisse la France aux jeunes, on ne peut que se dire que c'est de notre faute, parce que nous, les retraités, nous en avons une part. Ce ne sont pas les jeunes qui ont enlevé les algues vertes, c'est ma génération et celle d'avant.



Si l'on veut vraiment penser aux jeunes, bien sûr, cela coutera de l'argent. Mais le travail des gens a-t-il une condition ? J'ai une petite retraite aussi, et le jour où je ne pourrai pas aller au restaurant parce que l'électricité sera trop chère, eh bien, je resterai chez moi.

Voilà, c'est tout ce qu'Alain Coudray avait à dire sur le débat public. Ce débat public est un débat public de retraités, ce n'est pas ce dont nous avons besoin. Nous avons besoin d'un débat public de jeunes. Il y a des lycées, à Lannion, qui travaillent pour l'éolien. Voilà ce qu'il faut voir.

Lorsque j'ai entendu les propos que j'ai entendus la semaine dernière, je pense que ces gens-là ne doivent pas avoir d'enfants ni de petits-enfants.

**Antoine DUBOUT, président de la CPDP**

Merci. Comme le temps a tourné, nous allons réduire un peu le nombre de questions, j'en suis désolé. Je vous propose de vous donner la parole pendant une demi-heure. Le thème des questions ou des prises de parole concerne toujours le débat proprement dit, sur la perception du débat.

**Michel BLAIN, Association Agir pour les Paysages**

J'étais, la semaine dernière, à la fameuse réunion sur les impacts paysagers, qui ont posé plus de questions qu'ils n'ont apporté de réponses. Je suis effectivement très sensible aux paysages. Pour moi, les paysages, c'est non seulement les éoliennes, qui se voient ou qui ne se voient pas, le débat n'est pas là, mais également tout ce qui agresse le littoral. Actuellement, sur le littoral, Areva est en train de construire d'énormes châteaux de béton. A propos d'Areva, on a évoqué l'histoire des terres rares. Il faut savoir que les éoliennes sont fabriquées par le Groupe Areva. Or la fabrication des éoliennes n'est pas sa spécialité, j'oserais dire que c'est presque un alibi. Le cœur de métier d'Areva est tout ce qui a trait à l'industrie nucléaire, à commencer par les trous qu'ils sont en train de creuser en Afrique, jusqu'aux déchets que l'o va léguer à nos arrières-arrières petits enfants.

**Antoine DUBOUT, président de la CPDP**

Monsieur, voulez-vous poser une question ?

**Michel BLAIN, association « Agir pour les Paysages »**

Cela m'amène à interpellier précisément le représentant d'Areva. Nous avons eu un ensemble de débats publics très intéressants, auquel nous avons tous participé. Cela dit, s'agissant du cœur de métier d'Areva, à savoir tout ce qui a trait à l'industrie nucléaire, et l'on est actuellement en train de nous construire une grosse crotte sur le Cotentin, il n'y a jamais de débat public préalable.

J'aimerais savoir pendant combien de temps Areva va imposer la politique du fait accompli.

**Antoine DUBOUT, président de la CPDP**

Il ne s'agit pas d'une question du débat public de ce soir. Y a-t-il une autre question ?

**Jean-Pierre LE GORGEU, association « Sauvons le Climat »**

Ont été exprimées certaines frustrations de la part de certains des intervenants, notamment en matière de prix. Vous m'aviez aimablement invité à une réunion précédente à exposer, avec un représentant de la CRE, quelques éléments à ce sujet. Je rappelle quelques chiffres.

Nous, particuliers, nous achetons du courant électrique majoritairement à EDF, de l'ordre d'un peu plus de 120 euros le mégawattheure. Nous consommons 3,5 à 4,5 mégawattheures par an, ce qui représente une facture d'environ 500 euros toutes taxes comprises, auxquels il faut rajouter l'abonnement. Ceci, nous le faisons parce que le prix de production d'EDF (prix comptable toutes énergies confondues) se situe autour de 35 euros. Pourquoi 35 euros ? Parce qu'il y a de vieilles centrales nucléaires qui fonctionnent à 20 euros du mégawattheure, il y a aussi de vieux barrages qui sont dans ce cas, qui sont amortis et à côté, il y a par exemple des centrales à gaz ou thermiques qui sont à 70 euros ou au-delà. Vous observez qu'entre les deux, il y a des choses qui se passent : transport, distribution, commercialisation et taxation. Il n'est pas rare, dans un processus industriel, de voir multiplié par trois ou par quatre le produit délivré aux consommateurs au regard du prix de production.

Ici, le prix de production qui nous est annoncé est un prix confidentiel, mais les chiffres qui ont été donnés par la DGEC étaient compris dans une fourchette de 200 à 250. Moi-même, j'ai dû me référer, si je m'en souviens bien, à un prix de 226 euros, que l'on trouvait dans un rapport du Sénat qui citait lui-même la CRE. Vous pouvez essayer de faire des calculs vous-mêmes, il y a tout de même un problème très sérieux.

**Antoine DUBOUT, président de la CPDP**

Monsieur Le Gorgeu, quelle est votre question ?

**Jean-Pierre LE GORGEU, association « Sauvons le Climat »**

Il s'agissait d'un commentaire.

Un autre commentaire. Quelqu'un a parlé d'absence de retours d'expérience. Effectivement, il y en a très peu, hormis l'analyse réalisée par Sauvons le Climat, d'un champ éolien en Ecosse, mais c'est malheureusement le seul que nous ayons vu. Pour peaufiner cette analyse, il faudrait bien sûr avoir d'autres sources d'information. Lorsque je dis « d'autres sources d'information », c'est-à-dire la production quart d'heure par quart d'heure, ce ne sont pas des données synthétiques.

Voilà les observations que je voulais faire, Monsieur le Président. Je vous remercie.

**Robert PEDRO, maire adjoint de Plérin, vice-président de Saint-Brieuc Agglomération, en charge de l'enseignement supérieur**

Je souhaite simplement dire à Monsieur Coudray, mais il le sait déjà parce que nous en avons parlé, que le Syndicat de gestion du pôle universitaire s'est investi sur des projets de formation, en lien avec Ailes Marines, et a d'ores et déjà travaillé à réunir l'ensemble des acteurs de la formation pour préparer l'avenir et la formation, notamment des techniciens de maintenance, et faire en sorte qu'elle soit fixée au Pays, je crois que cela est aussi important. Voilà pour la première remarque.

Sur le débat public, au regard des questions posées ce soir, je suis assez d'accord pour dire que le débat a été quelque peu statique, et peut-être que cela a nui à la richesse des débats. Malgré tout, le débat a eu le mérite d'avoir eu lieu. J'aurais aimé, comme d'autres, que l'on puisse, sur le nucléaire, avoir des débats de ce type. Malheureusement, on nous a imposé des centrales en France. On n'a pas réussi à nous en imposer en Bretagne, tant mieux. Dommage pour nos collègues, j'ai envie de dire.

Par ailleurs, je pense qu'il est difficile, au regard de deux ou trois remarques qui restent pertinentes sur le coût de l'énergie, et l'on sent que c'est un vrai débat d'avenir, d'aborder la seule question de l'éolien dans le cadre de ce débat public. On constate que l'on ne peut pas, finalement, avoir l'ensemble des réponses si l'on n'aborde pas plus globalement la problématique

énergétique en matière d'avenir. Personne n'a dit ce soir, par exemple, que le coût de l'énergie fossile est en train d'augmenter (pétrole, gaz), et l'uranium en fait partie. Demain, il faudra bien remplacer cette énergie. La seule sobriété énergétique ne suffira pas, à l'avenir. De plus, en tant que Breton, je n'ai pas envie de consommer de l'énergie nucléaire des autres régions de France. Il faut bien que l'on invente des solutions d'avenir, que l'on fixe et que l'on développe une filière d'avenir en Bretagne. Si l'on avait démarré il y a trente ans, à la place de faire du tout nucléaire, on n'en serait sans doute pas là. Il faut donc bien démarrer aujourd'hui, si l'on veut développer une filière demain et générer de l'emploi pour les jeunes. Sur ce point, Alain Coudray a fondamentalement raison, c'est aussi un débat d'avenir, pour l'avenir de la Bretagne comme pour l'avenir de l'énergie en Bretagne, en France et en Europe. Merci.

**Jean-Pierre MARTIN, résident d'Erquy**

Pourquoi l'issue du débat public ne pourrait-elle pas être l'organisation d'un référendum républicain dans les Côtes d'Armor, qui permettrait de mesurer l'adhésion des habitants à ce projet ?

**Antoine DUBOUT, président de la CPDP**

Merci. On répondra tout à l'heure à cette question. Autre question.

**Yvon ROUSSEL, président de « Saint Brieuc Initiative »**

J'aurais aimé connaître la prospective industrielle commerciale du projet et en quoi cela va être porteur, d'une part, pour notre département, et d'autre part pour notre région.

**Antoine DUBOUT, président de la CPDP**

Ce n'est pas le thème du débat de synthèse. Il y a eu de nombreuses réunions, dont plusieurs ont déjà évoqué cela. On ne peut pas, dans un débat de synthèse sur le débat lui-même, poser des questions qui ont été abordées antérieurement. Vous pouvez vous reporter au site, sur lequel vous avez les comptes rendus de toutes les réunions et de toutes les questions, dont celle-là.

Y a-t-il d'autres questions ?

**Joël LE BORGNE, vice-président de Saint-Brieuc Agglomération, président de l'Agence locale de l'Energie du Pays de Saint-Brieuc**

Je commencerai par féliciter tous les participants à ce débat public pour la bonne tenue qui a prévalu tout au long de ces dix rencontres, la onzième ce soir. Je tiens tout particulièrement à féliciter la Commission permanente du Débat public pour la bonne organisation de ce débat, cela a été dit tout à l'heure, pour nous, cela est nouveau, nous avons fait notre maximum pour y participer.

Je remercie également, pour l'état d'esprit constructif dans lequel je l'ai vu répondre aux questions, les représentants d'Ailes Marines ici présents ce soir.

Je rappellerai que la position de Saint-Brieuc Baie d'Armor est favorable et a toujours apporté son soutien à ce projet de façon unanime, cela a fait l'objet d'une motion en Conseil d'Agglomération, tant d'un point de vue technique que d'un point de vue économique

A Saint-Brieuc Baie d'Armor, nous pensons qu'il y aura des retombées directes et indirectes pour notre territoire. Des retombées indirectes, par exemple, d'accompagnement d'Ailes Marines au dispositif Vir'volt ma Maison, mis en œuvre par l'Agence locale de l'Energie, mais également, nous y travaillons du côté de l'Agglomération, une réflexion sur le stockage de l'énergie.

Je tiens cependant à rappeler, Messieurs les porteurs de projet, que nous resterons tout à fait vigilants quant à la bonne tenue de votre projet et à ses retombées sur notre territoire, des retombées que nous espérons concrètes, et notamment celles qui concernent les économies d'énergie, le stockage, qui constituent à eux seuls deux piliers du pacte électrique breton, le troisième étant les économies dont nous nous occupons à l'ALE, et avec votre participation dans ces trois piliers, les économies à travers Vir'volt ma Maison, la production d'ENR à travers votre implantation et votre accompagnement pour une approche du stockage, car nous savons que certains d'entre vous, je pense à Areva, connaissent très bien cette technologie et ont d'ores et déjà développé des plates-formes expérimentales en Corse notamment. Nous sommes candidats pour avoir le même accompagnement, le même soutien, et nous aurons ainsi un territoire qui sera engagé dans cette transition énergétique symbolisée par l'arrivée des éoliennes en Baie de Saint-Brieuc digne du 21<sup>ème</sup> siècle, et ainsi nous pourrions porter notre territoire dans un développement énergétique de territoire. Merci.

**Antoine DUBOUT, président de la CPDP**

Merci. Il n'y a pas vraiment de question, mais une affirmation.

**Nicolas IMBERT, Green Cross France et Territoire**

Je voulais moi aussi redire la complexité et la bonne tenue, finalement, d'un débat, qui est un exercice nouveau sur lequel nous sommes globalement tous apprenants, et au niveau national du débat sur la transition énergétique, et au niveau local. Nous avons entendu des positions radicales, nous avons aussi entendu parler de compromis bénéfice/risque, nous sommes sur un choix qui est en compromis bénéfice/risque.

Je partage complètement la remarque qui a été faite par Alain Coudray et reprise par d'autres intervenants, il y a une vision prospective à avoir, on est en train de prendre des choix de société qui vont vous impliquer sur un demi-siècle. Projetons-nous dans l'avenir, faisons en sorte que les jeunes générations et les générations futures soient de plus en plus mobilisées. C'est un petit peu le sens de ma question.

Un projet comme celui-ci, pour nous, a un sens tout à fait intéressant et un compromis bénéfice/risque qui est bon. Il ne prend tout son sens – Joël Le Borgne le signalait à l'instant – que s'il est ancré dans le territoire. Comment fait-on en sorte que les initiatives qui vont arriver sur les cinq ou dix prochaines années, les investissements qui vont avoir lieu sur le stockage et la nécessaire modernisation du réseau soient conçus dans une dynamique prospective harmonieuse sur le territoire ?

**Marie-Reine TILLON, conseillère générale**

Au terme de ce débat public, il faut en saluer la qualité, la sérénité des réunions et rappeler à tous que c'est sans doute la plus haute vertu de la démocratie que de pouvoir ainsi débattre. Même si parfois la question du coût de ce débat a été posée, il n'en demeure pas moins qu'il nous a permis d'entendre les positions de tous.

Pour autant, j'en retire aussi une vraie inquiétude sociétale – comme Alain Coudray –, la crainte qu'une scission s'opère et que l'on retrouve dans la ville un département fort attractif pour le tourisme et donc, pour les résidences secondaires, et par voie de conséquence, ensuite, pour l'accueil de retraités dynamiques. Peu de jeunes sont venus aux réunions et se sont exprimés. Par contre, ce n'est faire injure à personne que de constater que des expressions contraires au parc sont venues de personnes très majoritairement en retraite.

Ce phénomène récurrent dans nos stations, où le moindre aménagement, la moindre animation voient des contestations parfois un peu teintées de Vert, souvent très marquées d'individualisme.

Le clivage entre les jeunes, qui veulent vivre et travailler au Pays, et les plus anciens, qui veulent préserver la carte postale d'un territoire idéalisé pendant des années de visites réservées aux vacances et bloquent tout, est dangereux pour notre société. Ils ont fait leur carrière, souvent sans se préoccuper de l'impact qu'avait leur activité sur l'environnement, parce que ce souci n'était pas alors d'actualité. Faut-il pour autant se racheter une conscience Verte, bloquer toute avancée et creuser le fossé avec les jeunes et la population active ?

La simulation paysagère présentée le 17 juillet montre un impact limité. Des efforts restent à faire sur le balisage nocturne, mais la pollution visuelle n'est pas le cataclysme annoncé. De plus, l'appréciation visuelle reste subjective. Pour ma part, au risque de déplaire, je trouve les éoliennes jolies. Souvenons-nous que la tour Eiffel fut tellement décriée qu'elle devait être détruite après l'Exposition universelle ; elle est toujours là, avec son flot de visiteurs. Le parc éolien aussi, loin de faire fuir les touristes, les attirera et marquera l'entrée de ce département dans une ère nouvelle.

La simulation prouve toutefois que les impacts sont clairement situés à l'est de la baie. Ceci me permet de rappeler que le parc éolien est situé à l'est de la baie de Saint-Brieuc et que c'est avant tout un parc costarmoricain. Les trois ports candidats pour la maintenance sont aussi bien costarmoricains, il n'y a pas de bon ou de mauvais costarmoricain. J'ai entendu les allusions plus ou moins feutrées sur les retombées nécessairement costarmoricaines du port de maintenance. Est-ce à dire que l'un des ports serait moins costarmoricain que d'autres, parce que plus à l'est ? Le Pays de Dinan est celui où le chômage est le plus élevé de Bretagne (9,9 %) et il a connu en un an l'augmentation la plus élevée (+18 %). S'il y a un lieu où ce projet pourra avoir un effet levier notable, c'est bien le port de Saint-Quay.

Les entreprises se sont mobilisées pour s'inscrire sur la sous-traitance comme dans la candidature pour le port de maintenance, véritable projet de Pays construit par tous les acteurs et soutenu par eux : Club des entreprises du Pays de Rance, Pays touristique, Conseil de développement, il n'est qu'à lire les nombreux cahiers d'acteurs en faveur du port de Saint-Quay pour mesurer l'espoir de toute une population. Exigence d'Ailes Marines, l'acceptabilité du projet par les usagers est réelle au port de Saint-Quay. Les deux associations de plaisanciers ont rédigé un cahier d'acteur, comme le Collectif des pêcheurs professionnels du port de Saint-Quay. Tous sont favorables au projet, parce qu'il est un complément d'activité au port, pas une contrainte ; aucun usage actuel n'est bouleversé.

Quant à l'accessibilité maritime, elle est vraiment facile. Tout d'abord, et puisqu'il en est souvent question, je tiens à préciser que le cap Fréhel n'est pas le cap Horn...

### **Antoine DUBOUT, président de la CPDP**

Madame, il faut que vous concluez maintenant.

### **Marie-Reine TILLON, conseillère générale**

Certains ont pris dix minutes.

Le cap Fréhel n'est pas le cap Horn, nos pêcheurs professionnels le franchissent chaque jour, avec des bateaux autrement plus petits que les bateaux de maintenance. Depuis Saint-Quay, en direction du Nord-ouest, aucun obstacle ne gêne la navigation jusqu'au parc et les courants sont favorables, ce qui n'est pas sans compter sur 20 ans, en fonctionnement quotidien et en carburant. Ce port est un abri sûr, très apprécié des plaisanciers comme des professionnels. Eh oui, n'en déplaise à certains.

Lors de l'aménagement de Saint-Quay Port d'Armor, le Conseil général affirmait vouloir rééquilibrer le territoire costarmoricain sur l'est, où un déficit d'équipement se faisait sentir. Ce port doit être valorisé au maximum et permettre le développement promis sur ce territoire. C'est

pourquoi je vous demande de regarder la candidature de Saint-Quay Port d'Armor avec la plus grande attention.

Ceci dit, vous avez fait votre carrière, Mesdames, Messieurs.

**Antoine DUBOUT, président de la CPDP**

Beaucoup de gens n'ont pas posé de questions. Soit vous acceptez de ne poser que des questions, et je n'accepterai que les questions.

**Roger MOIZAN**

Je suis retraité et fier de l'être, ce qui veut dire que j'ai ma vie active derrière moi et donc, je suis assez fier. Je n'ai pas envie de mourir, pour faire la place aux actifs. D'ailleurs, les actifs ont aussi besoin de nous.

Nos élus actuels prennent une place certaine dans ce débat, mais à défaut de généralités convenues, on attend des gestionnaires des chiffres à la mesure de la crise, qui a quelque peu bousculé la donne du Grenelle de l'environnement et explique pourquoi les subventions, par exemple, au photovoltaïque ont drastiquement diminué. On nous présente un projet qui est issu peut-être d'une période un peu euphorique concernant l'écologie, mais nous ne sommes plus dans ces temps-là. La crise est passée, et l'on semble encore l'oublier aujourd'hui.

Quelqu'un a parlé de durée de vie du parc éolien d'un demi-siècle, ce qui est faux. Ce monsieur n'a certainement pas assisté à toutes les réunions, car on a annoncé la durée théorique de 20 ans, qui pouvait effectivement se prolonger – on ne décrète pas la mort de quelqu'un avant que le projet soit né –, mais je pense que l'on enveloppe un peu trop les vrais débats avec le velours des mots.

**Cédric LEGE, résident de Pornic**

Je ne suis pas encore retraité, je n'ai que 40 ans. Depuis 40 ans, je regarde la baie de Saint-Brieuc et je l'apprécie.

Une première question concerne l'organisation du débat. J'y ai participé sur le site Internet en donnant un avis et en posant deux questions : la première, je l'ai posée le 26 juin, la deuxième le 28 juin. Ces deux questions sont encore en cours de traitement, alors que l'on fait, ce soir, une réunion de synthèse. Je suis donc étonné et déçu. La question que je vous pose, Monsieur le Président, est la suivante : pourquoi un certain nombre de questions sont-elles toujours en cours de traitement alors que le débat semble se terminer ce soir ?

**Antoine DUBOUT, président de la CPDP**

Cette question-là, je peux y répondre tout de suite. Effectivement, il y a un certain nombre de questions qui sont en retard de réponse. Même si le débat se clôt demain soir, toutes les questions auront une réponse, qui sera donnée en temps et en heure. Nous avons demandé d'accélérer la possibilité de répondre à ces questions. Le nombre de questions posées était tel que certains ont pris du retard. Il y a eu près de 400 questions posées, mais vous aurez une réponse.

**Cédric LEGE, résident de Pornic**

Je vous remercie, Monsieur le Président. J'aurai une réponse personnelle, peut-être, sur le site. Cependant, en quoi cette question et cette réponse permettront-elles au consortium Ailes Marines de modifier ses positions ? Mes deux questions portaient sur le déplacement et la possibilité de

faire ce projet plus loin, en dehors d'un impact visuel. Cela remet en cause forcément l'éolien, mais remettre en cause l'éolien à ce coût. Des revenus vont être distribués aux communes et aux associations professionnelles des pêcheurs, qui sont portées à demander, si ce projet était plus loin que la baie de Saint-Brieuc, si finalement, en donnant moins de revenus aux communes au regard de l'impact paysager et aux associations de défense des pêcheurs, le coût global de l'électricité revendue au consommateur serait moins élevé. Si quelqu'un pouvait répondre à cette question ce soir, cela m'intéresserait beaucoup.

**Marie-Paule ALLAIN, Erquy Environnement, représentante du collectif de la Côte d'Emeraude et de la Côte de Penthièvre**

On nous a demandé, si je comprends bien, de donner notre avis sur le projet. Pour donner un avis sur un projet, sauf à ce que je n'ai rien compris, encore faut-il le connaître. Ce débat public devait faire émerger toutes les indications qui nous permettent de l'évaluer.

Monsieur le Président, pouvez-vous me dire de façon certaine quels types de fondations sont prévues, quel sera le nombre d'emplois effectivement créés, et où. Quel sera le prix d'achat du mégawatt par EDF ? Quels seront les impacts environnementaux de la construction des fondations, leur traitement cathodique, le devenir des déblais ? Je ne crois pas que l'on en ait parlé.

**Antoine DUBOUT, président de la CPDP**

Si, nous en avons parlé.

**Marie-Paule ALLAIN, Erquy Environnement, représentante du collectif de la Côte d'Emeraude et de la Côte de Penthièvre**

D'accord, j'ai la mémoire qui flanche.

**Antoine DUBOUT, président de la CPDP**

Vous n'étiez peut-être pas aux réunions où l'on en a parlé.

**Marie-Paule ALLAIN, Erquy Environnement, représentante du collectif de la Côte d'Emeraude et de la Côte de Penthièvre**

C'était à Paimpol, effectivement, puisque la réunion sur les impacts environnementaux a été scindée en deux. Nous avons, au Val-André, côté est, une partie des impacts environnementaux, et de l'autre côté de la baie, à l'Ouest complètement, à Paimpol, les coûts environnementaux concernant la construction. Donc, quel sera le devenir des déblais ? Quels seront les impacts durant l'exploitation, les vibrations, le balisage, l'éclairage ? Quels seront les impacts environnementaux au moment du démantèlement, les impacts économiques visuels, le lieu d'atterrissage des câbles transportant l'énergie éolienne jusqu'au réseau national ?

Tout à l'heure, quelqu'un a posé la question de la structure financière de la SAS Ailes Marines, dont le capital social est effectivement à 3 000 euros et qui m'interroge, pour ce qui me concerne, au regard de l'investissement qui est prévu. Vous avez peut-être les réponses, elles ont peut-être été données, mais je n'ai pas compris.

**Antoine DUBOUT, président de la CPDP**

Ce soir, nous sommes sur la synthèse. Je confirme, Madame, que toutes ces questions ont été abordées et traitées. Vous pourrez donc les trouver sur le site.

**Marie-Paule ALLAIN, Erquy Environnement, représentante du collectif de la Côte d'Emeraude et de la Côte de Penthièvre**

Elles ont été traitées, mais elles ne répondent pas. Lorsqu'on parle au conditionnel, « les fondations jacket seront privilégiées », je ne considère pas que l'on nous assure que ce sont des formations jacket, et je crois que je ne suis pas la seule à l'avoir compris ainsi.

On nous demande, en fait, un blanc seing sur un projet ; cela n'est pas dans l'esprit du débat public. Dans la mesure où nous n'avons pas les informations, et contrairement à ce que j'ai entendu avec Madame Tillon, nous ne sommes pas des *has been*. Depuis 2010, comme l'a dit Monsieur Carbonnier, nous travaillons d'arrache-pied sur un sujet que nous ne connaissons absolument pas. Nous avons posé des questions pendant trois années ; nous n'avons toujours pas les bonnes réponses ou des réponses fondamentales à nos questions. Je vous remercie.

**Pierre PELAN, président de l'association « Le Nouvel essor » (membre de CAP)**

Vous nous dites de poser des questions. Vous vous souvenez que je suis intervenu sur la partie environnement, lors de la réunion de Pléneuf, et j'ai posé de nombreuses questions. Je n'ai pas eu vraiment de réponses, comme beaucoup d'autres dans ce débat. J'ai eu des réponses très vagues, où l'on m'a dit : « Les choses sont en cours, on vous répondra plus tard. »

Je vais tout de même vous faire un commentaire et une remarque. Vous avez droit à de nombreux commentaires, à de nombreuses appréciations plus ou moins négatives du débat. Je note aussi, comme l'ont rappelé certains de mes collègues, à CAPE nous avons commencé à travailler depuis plus de trois ans sur le sujet, nous étions bien seuls. Nous avons dit : « Pourquoi pas les énergies marines ? Pourquoi pas les énergies nouvelles ? Mais pas n'importe où, pas n'importe quand et pas n'importe comment. » Je constate qu'au fil du temps, j'entends toujours plus de membres, toujours plus de gens et toujours plus d'associations, toujours plus de particuliers et moins d'institutionnels, malheureusement, se poser des questions sur l'intérêt de ce parc, sur l'intérêt de ce projet, sur ce qu'il nous apporte et sur l'avenir.

En ce qui concerne l'avenir, j'interviens moi aussi en tant que retraité, mais il ne faut tout de même pas nous barrer, nous n'intervenons pas pour nous. Nous pourrions prendre notre retraite tranquille et profiter paisiblement de notre retraite. Si nous sommes encore actifs, c'est parce que nous voulons que nos enfants, nos petits-enfants et ceux qui suivront puissent vivre dans une société digne de ce nom.

**Antoine DUBOUT, président de la CPDP**

Je vais maintenant demander à Monsieur Rollin de tirer les conclusions qu'il a lui-même du débat public et des questions éventuelles qui ont été posées ici, ce soir. Ensuite, je tirerai des conclusions.

**Emmanuel ROLLIN, directeur du projet Ailes Marines**

Cette synthèse du débat public est pour moi un moment extrêmement fort, parce que, vous l'avez compris, j'ai été beaucoup sollicité personnellement durant tout le débat public. Je suis bien sûr passionné par mon métier, passionné par ce projet. Un débat public, cela ne s'oublie pas, c'est un moment fort dans une carrière, un moment fort dans une vie, c'est extrêmement riche. Cette passion que j'ai pour le projet et mon métier vient en fait de la richesse du projet en lui-même. On le voit, ce soir, il y a des débats sur des choix de société, des oppositions entre les uns ou les autres, des discussions qui sont absolument passionnantes. J'utilise encore le mot « passion », c'est une passion que vit le territoire et c'est la richesse du débat.



Ma première conclusion est que c'est un débat extrêmement riche où beaucoup de sujets ont été abordés. Monsieur le Président Dubout parlait de faire une synthèse des questions qui ont été abordées ce soir. Cela n'était pas tellement l'objet de mon propos, parce que j'ai un peu peur de repartir dans le débat, j'avoue que j'ai noté toute une liste de questions, j'aurais bien argumenté à nouveau, expliqué, mais je crois que ce n'est pas le moment. On est dans la synthèse, je vais donc me limiter à cette synthèse.

Donc, richesse du débat, tel que je le disais, la multiplicité des sujets qui ont été abordés, les avis divergents, certaines personnes soutenant très clairement le projet, d'autres ayant des avis plus mitigés ou d'autres s'opposant à ce projet, et c'est cela qui l'enrichit, finalement. Pour nous, Ailes Marines, au moment des prises de décision, toute cette richesse que l'on pourra tirer de ce débat est quelque chose de très fort.

Un débat que nous considérons vraiment de qualité, puisqu'il y a eu un échange. La forme a été souvent critiquée, ce soir. Il est assez difficile de tenir une salle pour qu'il puisse y avoir des échanges. Je salue ici le travail qu'a fait la CPDP, parce que je crois tout de même que l'on a pu échanger beaucoup : des questions ont été posées, nous avons apporté des réponses, nous avons essayé d'être le plus clair, le plus précis possible, même si, ce soir, nous avons encore noté certaines frustrations, mais cela est bien normal. Vous avez vu le planning du projet, la mise en service sera terminée en 2020. J'avoue que j'aimerais bien, à ce jour, pouvoir répondre précisément à toutes les questions, mais il faut laisser le développement du projet avoir lieu, l'étude d'impacts arriver à des conclusions. Tout cela sera bien sûr présenté en temps et en heure, nous l'avons dit au cours de l'enquête publique.

Je voudrais apporter un autre élément concernant le travail que cela représentait, un an de travail. Nous avons déposé le dossier de saisine à la CNDP en juillet de l'année dernière, nous avons commencé avant, plus d'un an de travail. Mais finalement, vu la qualité des enseignements, cela méritait vraiment l'engagement que nous avons mis dans ce débat. Je parle d'enseignements, tout d'abord il faut que l'on digère tous les apports du débat, 33 heures environ de réunions publiques, plus de 400 questions ; tout cela ne s'assimile pas en quelques heures ou en quelques jours. 70 cahiers d'acteurs, tous ces chiffres ont été rappelés. Nous devons donc digérer cela, et bien sûr prendre notre décision sur la poursuite ou non du projet. Là, je le rappelle, comme dans la première présentation, je pars du principe que nous continuons. Sinon, mon intervention n'a plus d'intérêt.

En termes d'enseignements, nous avons noté tout d'abord le besoin de poursuivre le plus largement possible l'information du public. Dans les 200 réunions de concertation, que nous avons mentionnées souvent, il est vrai qu'il n'y avait pas eu de réunion publique. C'est noté, de nouvelles réunions publiques auront lieu. Il y aura d'ailleurs peut-être un garant de la CNDP.

Nous avons noté aussi une autre remarque qui a été formulée par plusieurs associations environnementales ou citoyennes, il s'agit d'un besoin d'aller plus en profondeur avec elles dans les sujets. Il y a eu des ateliers thématiques, par exemple, sur l'environnement. Il est très difficile de rentrer en profondeur sur les protocoles des études. Cela est noté également, nous irons au contact des associations qui le souhaitent et nous rentrerons au fur et à mesure de l'avancée des études. Aujourd'hui, nous n'avons pas encore de conclusions, mais d'abord sur les protocoles et ensuite sur les résultats de ces études.

Les principaux sujets que nous avons notés pour l'information et la concertation sont les suivants : la navigation et les activités nautiques (voile, plaisance, surf, plongée, etc.) ; la pêche, c'est une évidence, professionnelle et amateur ; les aspects environnementaux dans toutes les phases du projet (installation, exploitation, démantèlement). Concernant les aspects paysagers, il faudra qu'ensemble, nous arrivions à objectiver et à mieux expliquer notre approche et nos simulations sur les paysages, au-delà des informations qui ont été apportées le 17 juillet.

De fortes craintes ont été exprimées sur le développement touristique. Là aussi, c'est quelque chose que nous travaillerons ensemble, pour voir comment concrétiser cette opportunité que représente le parc pour le développement du tourisme dans la baie de Saint-Brieuc. Le développement industriel, l'emploi et la formation ont souvent été rappelés. La promotion de certains métiers. Il y a des métiers qui sont assez anciens et qui ne sont pas forcément des métiers qui ont le vent en poupe (soudeur, tôlier, etc.), nous aurons de très gros besoins dans ces métiers. Il faudra, auprès des jeunes, les promouvoir et leur donner envie d'aller vers ces métiers, travailler sur l'attractivité de ces métiers.

Un sujet a été rappelé ce soir, c'est le port de maintenance, avec une décision qui aura lieu en septembre. Mais je crois qu'il faut que l'on aille au-delà du port de maintenance et que l'on définisse ensemble le rôle des ports de la baie tout au long de la vie du projet, y compris pour la phase chantier et ensuite la phase d'exploitation, mais au-delà de ces besoins de maintenance.

Ensuite, nous avons vu que le développement des énergies renouvelables était vraiment complémentaire avec la réduction de la consommation d'électricité, d'où ces réflexions que nous aurons avec en particulier le programme Vir'volt ma Maison, pour travailler sur les complémentarités entre les deux projets.

Donc, engagement fort d'Ailes Marines, c'était l'objet de la première partie. Si nous poursuivons le projet bien sûr, la poursuite de l'information, la poursuite de la concertation. Je n'y reviendrai pas, cela est vraiment dans les gènes du projet et dans les gènes de l'entreprise.

Je voudrais terminer par des remerciements. Tout d'abord, remercier chaleureusement l'ensemble des participants, les citoyens, les élus, les usagers de la mer, les acteurs socioéconomiques, les acteurs associatifs. Ils ont participé au débat sous toutes les formes possibles : directement dans les réunions, les cahiers d'acteurs, les avis, les contributions. Nous n'allons pas y revenir. Vraiment, merci beaucoup, c'est ensemble que l'on construit, que l'on construira ce projet. Je suis entièrement satisfait de cela et, une nouvelle fois, je vous remercie.

Je voudrais remercier aussi la CPDP. La CPDP avait deux choses difficiles à réaliser. Tout d'abord, matériellement, organiser ce débat public. C'est une organisation extrêmement lourde et je crois que les conditions techniques du débat ont été très bonnes. Et surtout, donner la possibilité à chacun, s'il le souhaitait, de s'exprimer au travers de divers moyens, et cela est vraiment une réussite dans ce débat.

Enfin, dans ce débat, vous m'avez beaucoup vu. A l'estrade, vous avez vu d'autres membres de l'équipe, vous avez vu des représentants de nos partenaires ou de nos sous-traitants. Je tiens à remercier très chaleureusement toute l'équipe d'Ailes Marines, les équipes de nos partenaires, l'équipe de nos sous-traitants, car même si personnellement j'ai beaucoup parlé, sans le travail de l'équipe derrière, je n'aurais pas pu vous présenter ce que je vous ai présenté et expliqué.

Je vous dis à tous au revoir, pas pour un nouveau débat public, mais pour une nouvelle concertation et pour de nouvelles informations sous d'autres formats.

Merci beaucoup.

### **Antoine DUBOUT, président de la CPDP**

C'est la première fois que je parle du pupitre, c'est donc pour conclure et clore ce débat.

Sur le débat proprement dit, quelques commentaires personnels. C'est un exercice qui paraît simple, mais qui est extrêmement complexe. Simple, parce que, finalement, on se dit qu'organiser un débat, c'est permettre à deux, trois, dix ou vingt personnes de parler entre elles, d'échanger des arguments. Le rôle de la Commission, dans ce cas-là, est d'éviter que les gens s'invectivent et

qu'ils essaient de parler ensemble, sauf que cela devient très complexe lorsque cela s'adresse à des assemblées de 200 à 400 personnes, avec des sites très divers géographiquement, tout au long de la baie, et avec des sensibilités naturelles qui sont très diverses. Permettre à tous de s'exprimer, permettre à tous de pouvoir s'informer, de pouvoir critiquer, et ceci, sans remettre en cause la nature même du débat, c'est-à-dire la possibilité d'échanger ensemble, est un exercice difficile, très difficile, qui conduit, vous l'avez mesuré et vous vous en êtes plaints, et nous sommes les premiers à nous en plaindre, à une lourdeur d'organisation qui, quelquefois, stérilise la possibilité de s'exprimer des uns et des autres et empêche le débat proprement dit et l'échange. C'est l'exercice en lui-même. Il est probablement améliorable. Cela existe en France depuis une dizaine d'années seulement. Certains pays étrangers regardent ce que fait la France. Cela existe dans d'autres pays en Europe et dans le monde. Encore une fois, l'organisation de ce type de réunion est difficile. Elle nécessite un arbitrage permanent, que vous n'avez probablement pas vu, de la Commission qui s'est réunie avant le débat, qui se réunit après, pour débriefer et qui, en permanence, essaie d'arbitrer pour trouver le bon équilibre entre une démocratie qui est une démocratie participative, mais aussi une démocratie qui est la démocratie électorale, qui est celle qui a décidé d'un certain nombre d'opérations. Nous sommes dans une démocratie dans laquelle nous avons donné des délégations à nos élus. Cet équilibre, qui est très difficile à tenir, explique quelquefois la lourdeur des réunions.

Autre point difficile, cela a été mentionné à diverses reprises, c'est l'ambiguïté entre débat public et enquête publique. C'est la première fois que cela se passe ici en Bretagne. Encore une fois, cela ne s'est pas passé dans toutes les régions de France. Il est vrai que nous sommes dans un débat public, dont l'objectif du débat est de s'informer, mais pas de prendre une position définitive sur le projet. Je vous l'ai dit et redit plusieurs fois, les études d'impacts auront lieu. Je pense que le débat public est une bonne information pour permettre que les enquêtes publiques se passent dans les meilleures conditions, puisque vous-mêmes vous serez informés et que le maître d'ouvrage, s'il poursuit évidemment, aura pu prendre en compte un certain nombre des remarques qui sont là.

Malgré tout, le débat a eu lieu. Il a duré quatre mois. Pour nous, cela représente un an de travail, il faut s'en rendre compte, depuis le mois de septembre dernier, et nous avons encore deux mois de travail pour la Commission. Le débat a eu lieu et je pense qu'il a été, malgré les critiques – et elles sont justifiées, pour un certain nombre – très actif. Nous l'avons redit : 70 cahiers d'acteurs, ce qui prouve bien la mobilisation, c'est probablement le critère qui change le plus au regard de tous les débats que nous avons pu avoir ici ou là ; près de 400 questions ; près de 100 avis ; près de 30 000 connexions ; près de 140 000 pages lues. Cela prouve bien que le débat ne s'est pas réduit aux réunions publiques, mais qu'il a eu lieu sur Internet. C'est probablement une des réflexions les plus pertinentes qui a été posée ce soir : comment mobiliser les jeunes générations sur le débat public ? Cela ne s'adresse pas évidemment à la Commission particulière, cela s'adresse à la Commission nationale et probablement aux modes d'interventions, qui permettront de mobiliser les jeunes générations. Je regrette effectivement, pour ma part, et nous le regrettons à la Commission, de n'avoir pas pu trouver les moyens de mobilisation plus forte des jeunes générations – nous avons essayé avec les SMS, mais cela a été un échec.

Quelques réflexions aussi.

Le périmètre du débat a été critiqué. Je pense qu'il était le bon. Bien entendu, personne n'a envisagé que la côte s'arrête à Lancieux et s'arrête à Bréhat. Cela dit, par Internet, tout le monde a pu y participer, et tout le monde pouvait se déplacer pour venir ici. Il n'en reste pas moins que la question a été évoquée : pourquoi n'avons-nous pas mobilisé Granville ? Granville est à plus de 60 kilomètres de la première éolienne. Je pense que le débat a eu lieu sur un bon périmètre.

Le deuxième point concerne la mode d'information. Est-il adapté ou pas ? Nous avons diffusé plus de 90 000 documents, nous avons eu un site Internet qui a été très mobilisé. Nous avons eu ce

que l'on appelle, je suis désolé du terme, un nouveau « plan média » pour la réunion du 17 juillet, qui a diffusé, sur les marchés, sur les sites, des feux d'artifice de plus de 20 000 tracts. Nous avons fait, je pense, ce qui devait être fait. Il est vrai que l'on peut, ici ou là, être déçu sur la fréquentation, pas ce soir, parce que je pense que la fréquentation était importante. Je craignais qu'il y ait moins de personnes, je vous remercie d'être présents ce soir. En revanche, sur la réunion du 17 juillet, je regrette effectivement qu'il n'y ait pas eu plus de personnes.

Un autre point me paraît important, c'est celui qui a été ré-évoqué sur la date d'intervention du débat public : est-il trop tôt ? Est-il trop tard ? La Commission nationale du Débat public, en son temps, avait regretté que les quatre débats publics sur les éoliennes aient lieu après appel d'offres. Que vous le vouliez ou non, notre rôle est d'organiser ce débat public après ce choix. Il est vrai que, probablement, dans la logique des choses, il aurait fallu avoir un débat public sur la transition énergétique, puis un débat public sur l'éolien en mer, puis un débat public éventuellement sur chacun des champs. Nous avons pris les choses de la façon dont elles nous étaient demandées par la Commission nationale et par les pouvoirs publics, et j'espère que nous avons trouvé le juste milieu.

A propos de juste milieu, on nous a souvent dit : « Vous donnez trop la parole aux gens qui sont favorables, les élus prennent trop la parole. » D'autres nous ont dit, au contraire : « Vous donnez la parole trop aux gens qui sont défavorables. » Je ne sais pas si l'un ou l'autre est vrai. Je l'ai dit plusieurs fois, il ne s'agit pas d'un référendum, il ne s'agit pas d'un sondage. Ce n'est pas parce que quelqu'un a une expression vive, violente, favorable ou défavorable qu'il remporte l'adhésion de la totalité de la population. Nous ne sommes pas dans un sondage ; le rôle du débat public est d'informer, de vous informer sur des projets. Je pense donc que nous avons trouvé le juste milieu, puisque certains se plaignent que nous avons donné trop la parole aux favorables et d'autres trop aux défavorables.

Je suis convaincu que l'essentiel – Monsieur Rollin l'a évoqué –, si le projet se poursuit, comme dans tous les projets, est de poursuivre de manière active la concertation. La concertation se fait dans des champs beaucoup plus restreints, elle permet un travail beaucoup plus en profondeur qu'un débat public comme ce soir. Je pense et je crois que c'est une bonne leçon : la concertation est l'enjeu essentiel de l'acceptabilité éventuelle du projet.

Quelle va être la suite du débat ?

Demain soir, à minuit, il y a une clôture du débat proprement dit, c'est-à-dire que l'on ferme le site Internet, il reste évidemment reconductible. Nous répondrons à toutes les questions, c'est promis. La Commission, elle, continue à travailler, pendant deux mois. Nous avons jusqu'au 24 septembre pour faire une conférence de presse, avec le président de la Commission nationale, je pense, qui publiera le bilan par la Commission nationale et le compte rendu par la Commission particulière du Débat public.

A l'issue de ce 24 septembre, le maître d'ouvrage aura trois mois pour se prononcer, compte tenu de l'appel d'offres qu'avait lancé l'Etat, mettant la condition que le maître d'ouvrage se prononce sur la levée des risques avant le 23 octobre. C'est donc entre le 23 octobre au plus tôt et le 24 décembre au plus tard que le maître d'ouvrage devra donner ses orientations : poursuit-il, ne poursuit-il pas ou poursuit-il en modifiant ?

Il me reste, pour terminer, à donner quelques remerciements, les remerciements aux intervenants. Je voudrais porter témoignage, ayant présidé deux autres débats publics, sur la qualité – je le dis vraiment spontanément – des intervenants, la qualité de l'assistance, la qualité d'écoute de l'ensemble des habitants. Je dois dire que cette qualité d'échange, cette qualité d'écoute, lorsque les gens étaient favorables ou défavorables, était, pour la Commission, soyez-en sûrs, quelque chose de très réconfortant, qui permettait de s'assurer qu'il n'y avait pas d'invective, comme dans

certaines débats publics qui ont dû être interrompus, puisque le débat lui-même ne pouvait pas avoir lieu. Bravo à vous tous ! Pour un premier débat, je dois dire que cela est très encourageant.

Je voudrais aussi remercier les associations qui se sont mobilisées. J'espère qu'elles ont compris que nous avons voulu les faire parler. C'est une autre forme de démocratie, elle est aussi représentative, puisque les associations parlent en tant que représentants et non pas en tant que personne physique. Je les remercie de leur engagement.

Je remercie, vous le permettrez aussi, les élus nationaux, députés, les élus locaux, les élus consulaires qui ont assisté très régulièrement à toutes ces réunions. Bien entendu, le maître d'ouvrage et ses équipes, avec lequel nous avons travaillé très activement, ne serait-ce que pour établir le dossier du maître d'ouvrage. Nous l'avons rappelé tout à l'heure, nous avons eu des réunions difficiles, mais nous y sommes arrivés. Et puis, évidemment, les services de l'Etat.

Je vais continuer, puisque nous sommes dans les remerciements : nos prestataires, puisque vous ne les avez pas vus, ceux qui ont en permanence capé l'événementiel, permis cette organisation, qui est un travail de titan, pour chaque réunion ; le contact avec la presse, qui est l'Agence rennaise Release Presse, avec Marie Filiatre et Johann Fourmond ; Vae Solis, qui nous a aidés dans la communication, tous les documents que vous avez pu voir, Laurent PORTA et Sophie DUBLIBEAU et puis mes collègues de la Commission du Débat Public que je ne vais citer à nouveau, ainsi que le Secrétaire Général, Frédéric Aucher, présent à tous les instants. Ce dernier a bénéficié de l'assistance de Corinne Guevar et Fanny Coupe qui était la webmaster avec laquelle vous avez communiqué.

Je vous remercie pour cet exercice de quatre mois et vous souhaite bon vent.

*Le débat est levé*